

.63703253 (E)
.63703265 (F)

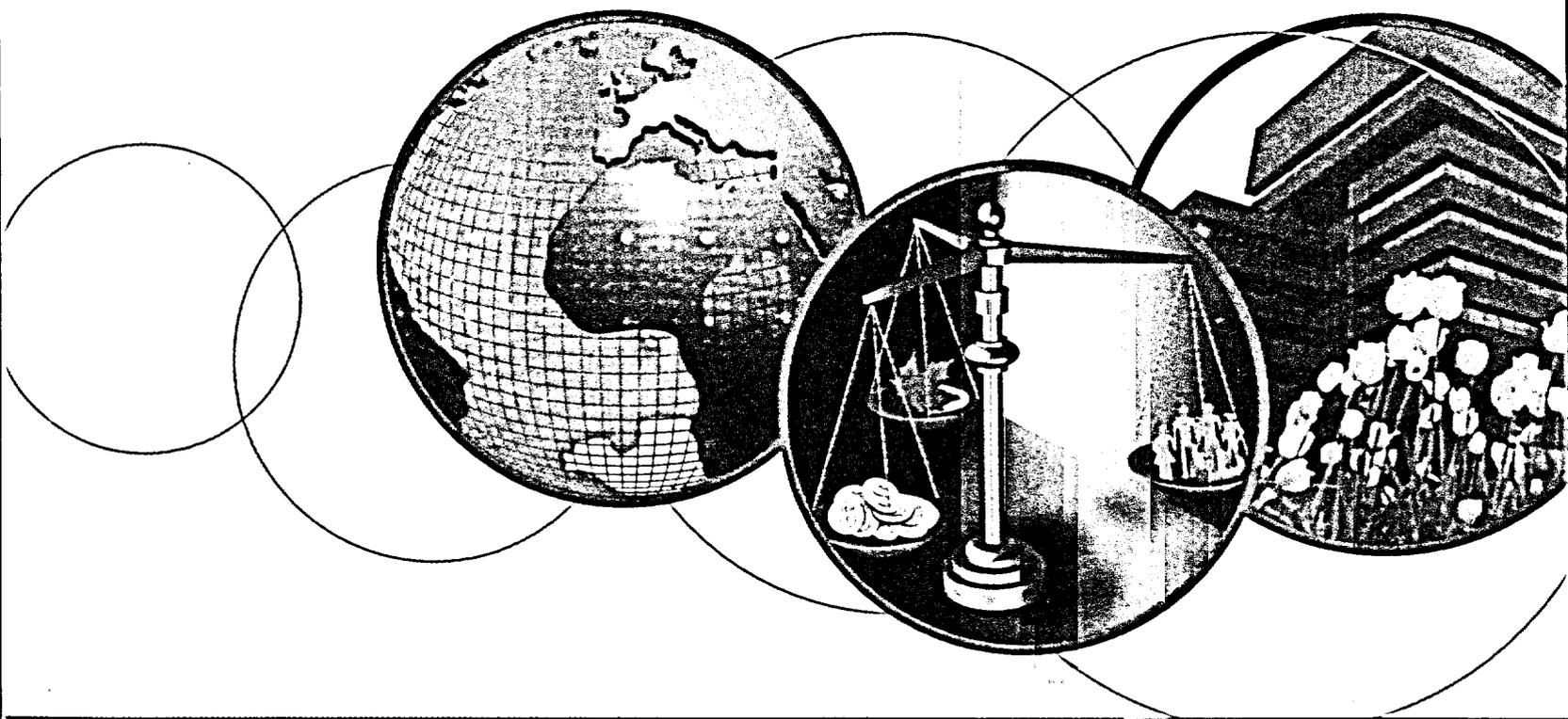
Department of Foreign Affairs
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

doc
CA1
EA
2004572
EXF

SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY 2004-2006:

Agenda 2006



www.dfait-maeci.gc.ca/sd-dd

Canada

Table of Contents

Message from the Ministers	1
Vision for a Sustainable Future	2
Introduction	3
Assessing <i>Agenda 2003</i> : A Summary	4
Setting the Goals	6
Goal 1: Ensure greater integration of sustainable development in Departmental policies, programs and operations	8
Goal 2: Ensure that Canada's commitment to sustainable development is evident in our bilateral, regional and multilateral relations	12
Goal 3: Promote international security and respect for human rights, good governance and the rule of law as prerequisites for sustainable development	20
Goal 4: Implement the two Departments' priority commitments related to the World Summit on Sustainable Development: Johannesburg 2002	28
What It Will Take to Achieve the Goals	42
Profile: Department of Foreign Affairs Department of International Trade	43
Consultations: A Summary	44
Glossary	45
Acronyms	48
Appendices I to IV (available on the Sustainable Development website: http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sd-dd/Append-en.asp)	
Appendix I: Assessing <i>Agenda 2003</i> , DFAIT's Second Sustainable Development Strategy	
Appendix II: Setting the Goals – The Issue Scan	
Appendix III: DFAIT's Consultation Process	
Appendix IV: World Summit on Sustainable Development: Commitments in which the two Departments are Participants	

E2-212/2006

ISBN # 0-662-67848-6

Message from the Ministers

In December 2003, the Department of Foreign Affairs and International Trade became two departments, the Department of Foreign Affairs and the Department of International Trade. The two entities will continue to work closely on many issues such as sustainable development, which encompasses the environment, the economy and society. Both Departments have obvious opportunities to work with other nations and international groups, as well as with domestic partners, to achieve common sustainable development goals.

Agenda 2006, A Sustainable Development Strategy for the Departments of Foreign Affairs and International Trade was developed when the two Departments were one; however, with minor modifications, the framework it provides for the initiatives of both new Departments is still valid. It includes the perspective of staff as well as those of other levels of government, Aboriginal groups, academia, business, non-governmental organizations and members of the public.

We encourage you to familiarize yourself with this strategy, which both sets out new initiatives and builds on notable achievements made within the context of *Agenda 2000* and *Agenda 2003*. We are confident that the implementation of *Agenda 2006* will bring benefits to Canada while contributing to sustainable development around the world.

16389964 (e) 16389965 (A)



Bill Graham
Minister of Foreign Affairs



James Peterson
Minister of International Trade

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères
JUL 21 2004
Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

Vision for a Sustainable Future

The Department of Foreign Affairs and the Department of International Trade have a vision of a sustainable future in which sustainable development is an overarching objective of Canadian foreign policy.

A sustainable world is prosperous, safe, secure, and environmentally healthy with resource levels maintained for future generations. A sustainable world is socially just and culturally tolerant, where diversity is embraced and fundamental human rights are enjoyed by all.

A sustainable world seeks innovative, multilateral approaches to resolve political, trade, environmental and social issues.

To achieve this vision of a sustainable future, the two Departments must apply a coherent and principled approach to policy development and implementation, fostering the integration of economic, social and environmental considerations into all areas of decision making. In seeking creative and collective solutions to global challenges, the two Departments must work closely with other federal departments and agencies, provincial and territorial governments, and with Canadian society to ensure that Canada's values, interests and aspirations are appropriately taken into account when developing effective international strategies.

Sustainable Development (SD)

Sustainable Development is widely defined as a way of thinking and behaving that "meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs".

Our Common Future, World Commission of Environment and Development (1987)

The ultimate goal of SD is the advancement of life within the carrying capacity of the environment and at no expense to future generations. It is based on the logic that as a society works toward progress, its initiatives are more likely to be sustainable if they are based on integrated decision making that acknowledges the interdependent linkages between economic growth, social development and environmental protection. It assesses not only the immediate but the long-term impacts of one on the other, seeks resolution of conflicting views, mitigates any negative impacts and, ultimately, indicates the best way forward for a sustained result.

Supporting text used by the two Departments

Introduction

In 1995, the *Auditor General Act* was amended to require federal departments and agencies to table sustainable development strategies in Parliament every three years. The Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) worked to integrate sustainable development (SD) principles into Departmental policies, programs and operations within the framework of two previous strategies: *Agenda 2000* tabled in December 1997, and *Agenda 2003*, tabled in February 2001.

Agenda 2006, A Sustainable Development Strategy for the Departments of Foreign Affairs and International Trade builds on the strengths of these two strategies and sets out the two Departments' intentions for advancing SD in the 2004-2006 period. It seeks to achieve four goals: (1) Ensure greater integration of SD in Departmental policies, programs and operations (2) Ensure that Canada's commitment to SD is evident in our bilateral, regional and multilateral relations (3) Promote international security, respect for human rights, good governance and the rule of law as prerequisites for sustainable development (4) Implement the two Departments' priority commitments related to the outcomes of the World Summit on Sustainable Development, Johannesburg 2002.

Agenda 2006 has been shaped by input from both internal and external consultations. It has also been influenced by the strategic objectives and priorities of the former DFAIT. SD supports *the promotion of Canadian values and culture abroad by advancing human rights, good governance and adherence to the rule of law*. It also *enhances Canadian prosperity and employment* by contributing to long-term economic growth and Canada's reputation as a responsible trading partner. SD contributes to the *protection of our security within a stable global framework* by reinforcing accountable and transparent institutions, social stability and economic inclusion. Promoting SD contributes to a positive image of Canada abroad and supports Canada's

international trade objectives by the positive effect that trade and investment can have on human rights, environmental protection and labour standards.

Agenda 2006 acknowledges the value of partnerships in making progress on SD. It also reflects recent recommendations of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development on the need to: explain the changes between the 2nd and 3rd strategies, explain the fit of the strategy with other departmental plans and priorities, focus on new initiatives and indicate their long term outcomes, and improve upon previous performance measurement standards.

By its very nature, SD is an ongoing process. For that reason, this strategy will not be a static one. New targets will be incorporated when appropriate, based on annual progress reports, research and changing circumstances, including those related to the operating relationship between the two Departments.

While ideally new initiatives should only be included where due consideration has been given to their economic, social and environmental impacts, some of the initiatives contained in the Strategy deal mainly with just two of these three pillars. They have been included because of the importance of the initiatives in furthering SD, the reality that environmental impacts often take into account social considerations such as health, and the expectation that eventually we will "get there".

As a document of change, *Agenda 2006* is expected to influence the work of the two Departments' over 7,000 personnel operating in Canada and at 270 missions and satellite offices abroad in 180 countries. Their impact on SD, as individuals and in their professional capacity, should not be underestimated.

Assessing Agenda 2003: A Summary

Within the framework of *Agenda 2003: A Sustainable Development Strategy for the Department of Foreign Affairs and International Trade* there were many notable achievements. Personnel can take pride in the groundwork, international negotiating and often leadership role they assumed that culminated in the:

1. *Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants* (2001) that is expected to influence the global reduction, and where possible, the elimination of a number of major persistent organic pollutants.
2. *Amendments to the International Boundary Waters Treaty Act* (2001) that prohibit the bulk removal of water from all major Canadian water basins.
3. *Cartagena Protocol on Biosafety* (2001) that seeks to protect biological diversity from the potential risks posed by living modified organisms resulting from modern biotechnology.
4. *Rome Statute of the International Criminal Court* (2002) that will advance human security through its jurisdiction over genocide, crimes against humanity and war crimes as well as developments under international law for victims and children's rights as well as gender justice.
5. *Canadian ratification of the Kyoto Protocol* (2002), a major step for Canada in reversing the current trend of global warming.
6. *FAO International Plan of Action on Illegal, Unregulated and Unreported Fishing* that provides guidance in the prevention, deterrence and elimination of illegal, unregulated and unreported fishing.

7. *Framework for the Environmental Assessment of Trade Negotiations*, a tool for conducting environmental assessments of the WTO and other international trade negotiations.
8. *Corporate Social Responsibility* (CSR) included in the 2001 Summit of the Americas Action Plan, and the subject of a first hemispheric conference (2002). CSR is a valuable SD tool that encourages companies to pay closer attention to stakeholder relationships in social, economic and environmental areas of concern.
9. *Johannesburg Plan of Implementation* emanating from the World Summit on Sustainable Development (2002) that sets out priorities and specific actions in a wide range of sustainable development sectors for all participant countries.

The achievements above relate to just 9 of the 68 commitments in *Agenda 2003*, 56 of which are fully completed at the time of this publication.

In the interests of gaining a better understanding of the relative effectiveness of *Agenda 2003*, an assessment has been completed. The assessors included the DFAIT SD Task Force, the officers responsible for reporting annual progress on *Agenda 2003* commitments, participants at internal and external consultations, and an outside consultant. While the full assessment report can be found in Appendix I*, a summary of the four sections of the report is provided below.

The first section, *Sustainable Development and DFAIT*, examines how SD was integrated into business lines and identifies some of the challenges that remain. It notes that while substantial progress has been made on individual departmental strategies, many federal

departments and the Commissioner of the Environment and Sustainable Development acknowledge that there remains a clear need, as yet unmet, for an overarching federal SD strategy to provide overall departmental guidance. Internally, there is a need to broaden the responsibility and "ownership" of activities contained within the strategy to all branches. In this regard, SD should be identified as a horizontal objective, or unifying theme for any strategic objectives. It is also an imperative to build SD momentum within the two Departments by making senior management's commitment to SD more evident to staff members.

The second section, addressing the structure and layout of *Agenda 2003*, observes that *Agenda 2003* is an improvement on its predecessor, *Agenda 2000*, but further improvements could be made. In particular, *Agenda 2003* could have been more strategic in nature, with more focused goals and objectives, and with concise, measurable, and time-bound targets that clearly define expected outcomes. There remains a strong need to make SD an operational reality at both Departments, and it is suggested that a "mission statement" may be useful in this regard. Overall, the design scheme of *Agenda 2003* was seen to be helpful in appropriately presenting the nature of SD at DFAIT to internal and external audiences. The report recommends that the same look and feel be used for the next strategy. However, the next document should be condensed and streamlined, and it is suggested that a one-page SD "roadmap" or

schematic would be useful to illustrate how goals and objectives tie in with the Departments' plans and strategic priorities.

The third section of the report examines each of the six goals contained in *Agenda 2003*, and, even though they remain valid, it includes detailed suggestions for merging some, broadening others, and strengthening them with more concrete objectives.

The final section of the report reiterates the strongest messages heard from participants at the internal and external workshops - the need for more federal and Departmental leadership on SD, and the need for *Agenda 2006* to be more strategic with fewer goals and objectives and these tied to clear, achievable outcomes. This section also refers the reader to the departmental website and the many achievements made within the framework of *Agenda 2003* to clarify why the goals of the next strategy should build upon them. More goal-specific information is found in the next section "Setting the Goals". The report concludes with the acknowledgement that the Departments have a responsibility to coordinate and mediate among the levels of government to ensure that Canada moves forward in the most effective manner to ensure Canada's international SD interests are met.

* More information on assessing *Agenda 2003* can be found in *Agenda 2006 Appendix 1* on the Sustainable Development website at: <http://www.dfait-maccl.gc.ca/sustain/sd-dd/Append-en.asp>

Setting the Goals

Early in the development stage of *Agenda 2006*, consultative workshops were held with Departmental employees and external stakeholders. Although the format varied slightly, participants at each were asked to critique *Agenda 2003*, to identify the substantive SD issues facing Canada and assess their intersect with the DFAIT mandate (issue scan), and to make recommendations on the focus of the next SD strategy.

The consensus of both workshops was that the goals developed for *Agenda 2003* remain relevant. However, it was felt that they could be amalgamated and restructured to provide more clarity and to reflect recent accomplishments at the World Summit on Sustainable Development (WSSD), as well as the challenges related to human security and conflict.

Participants agreed that ensuring a good SD example had to remain the primary and most important Departmental goal. They also advised that there should be a continued focus on working bilaterally, regionally and multilaterally to promote and advance SD, and the need to build on previous efforts related to Corporate Social Responsibility, linking SD with globalization and trade, and the means to deal with climate change and environmental degradation along with their related economic and social impacts. Further emphasis was placed on the need for ways to reduce social tensions and disparities related to human security and human rights.

Both groups were adamant that the global community and Canadians would be disappointed and discouraged if there was not

a solid commitment to follow up on the commitments made by Canada and other countries at the World Summit on Sustainable Development in Johannesburg.

The input received from the workshops, along with the advice provided by the Department's SD Task Force, informed the development of the four goals and provided the needed input for many of the objectives, targets, actions and expected outcomes. They were further refined by both consultation groups and by exposure to a much broader base of over 600 consultees when a draft of *Agenda 2006* was circulated both electronically and by hard copy during August and September 2003.

The next page sets out the four goals. The way in which each will be addressed is set out thereafter in a short narrative and a chart indicating supporting objectives, targets and actions along with a description of the expected outcomes. The two Departments are responsible to Parliament for achieving the commitments set out in the charts and will report annually on progress in meeting them through the Departmental Performance Reports. Annual progress reports will also be posted on the Departments' SD website.

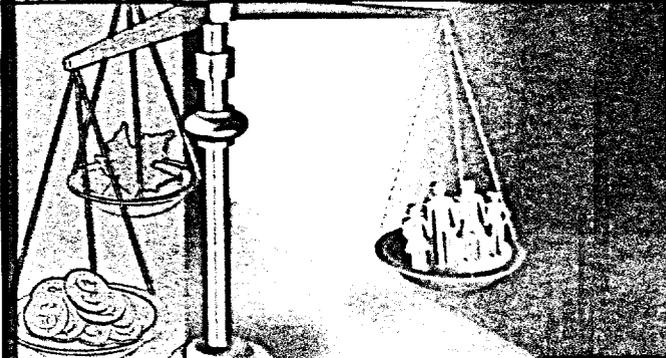
More information on setting the goals can be found in *Agenda 2006 Appendix II* on the DFAIT Sustainable Development website at: <http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sd-dd/Append-en.asp>

Agenda 2006

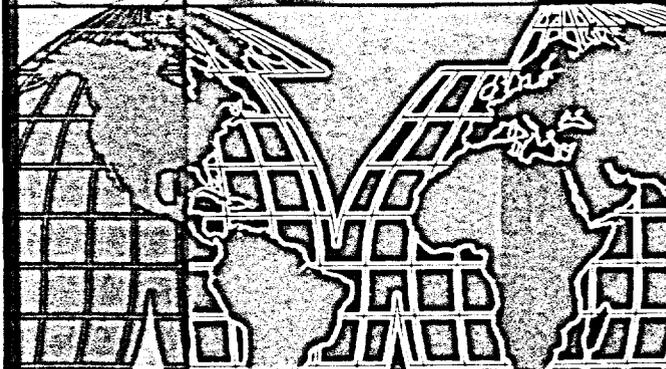
GOALS



① Ensure greater integration of sustainable development in Departmental policies, programs and operations



② Ensure that Canada's commitment to sustainable development is evident in our bilateral, regional and multilateral relations



③ Promote international security and respect for human rights, good governance and the rule of law as prerequisites for sustainable development



④ Implement the two Departments' priority commitments related to the World Summit on Sustainable Development, Johannesburg 2002

Goal 1: Ensure greater integration of sustainable development in Departmental policies, programs and operations

The Department of Foreign Affairs and the Department of International Trade must not only embrace and advance the principles of SD on the international stage, but they must ensure that they become fundamental to all aspects of their organizations. This goal requires responsible management and a workforce confident in its capacity to incorporate the following SD principles and criteria into policies, programs and operations:

- **Integrated decision making:** basing decisions on an overall evaluation of both short and long-term environmental, social and economic impacts to ensure the results are sustainable.
- **Consultation, transparency, partnership, shared responsibility and accountability:** conferring with other federal departments/agencies and levels of government, aboriginal organizations, the private sector, civil society and national and international organizations, as appropriate, to ensure inclusive decision making on substantive issues, partnering based on the mandate, resources and skills of all partners, and effective reporting mechanisms.

- **Efficient use of resources:** promoting policies, practices and technologies that reduce consumption and make the most efficient use of resources.

The professional application of SD principles also requires a workforce that feels valued as employees, adequately trained and appropriately compensated. The two Departments are advancing human resource policies to address these issues, improve morale and job satisfaction, and to lower the early departure rate among specific employee sectors. One of the initiatives underway is the e³ initiative based on the principals of equilibrium, effectiveness and excellence. e³ is about setting clear and limited priorities and finding ways to work smarter in order to create a better balance between one's personal and professional lives.

The following Goal 1 chart outlines the new commitments that the two Departments will undertake to ensure that SD becomes an operating premise. It also includes those to be undertaken in the context of the Environmental Management System (EMS). Although the EMS focuses on the environmental pillar of SD, rather than an integration of all three pillars, it was felt that it was too important not to mention under this goal.

The Environmental Management Committee continues to make progress in the on-going development and implementation of the EMS. Based on ISO 14000 criteria*, it focuses on 12 key environmental aspects: contaminated sites, fuel storage tanks, ozone-depleting substances, procurement, sustainable buildings, land-use management, water and wastewater, energy, solid waste management, emergency response, hazardous materials management, and vehicle fleet management. While fundamental to the effective greening of operations, such an EMS is particularly challenging when operating at 270 locations in 180 countries.

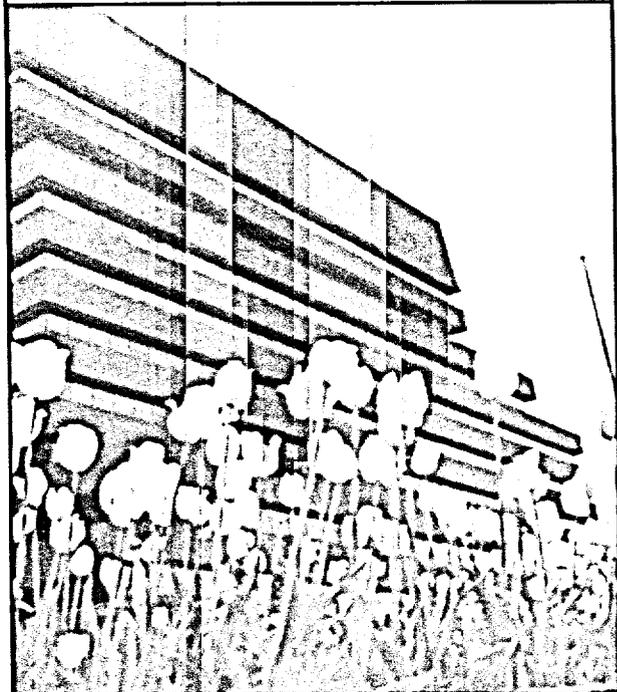
The two Departments are active participants in a number of interdepartmental committees that share information, develop tools, and work together on horizontal issues - all of which inform the application of SD principles. One horizontal issue of note is the development of a federal sustainable development strategy that could provide a framework for the SD work of all departments. We will continue to work with other departments and agencies to try to develop such a strategy in the near future as a first step in the development of a national strategy. Another significant horizontal initiative, Sustainable Development in Government Operations (SDGO), is also one in which the Departments are involved. It is currently focused on the adoption of common measurement and reporting methods interdepartmentally.

*More information on ISO 14000 criteria can be found in the Glossary

Challenges Related to the New Departmental Structures

As the structures of the Department of Foreign Affairs and the Department of International Trade evolve, there will be challenges in:

- continuing to integrate SD into the separate Business Lines and Business Plans
- ongoing development and implementation of the Environmental Management System (EMS) as it applies to separate operations
- fulfilling all commitments in the Strategy including those that straddle the interests of both Departments
- developing an appropriate monitoring and reporting relationship to avoid unnecessary duplication



Goal 1 Ensure greater integration of sustainable development

OBJECTIVES	TARGETS/ACTIONS
<p>I:A Improved Departmental knowledge and skill in applying SD principles as a result of additional and improved awareness and training</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) provide training courses of interest to Senior Management (2004) (ii) include role of environmental and socio-economic review in trade finance risk management courses (May/04) (iii) pilot an SD awareness training course specific to needs of mission personnel (2004) (iv) include SD module in sectoral training session at Globe 2004 for trade officers attending from missions
<p>I:B Greater policy integration and increased support for SD across the two Departments</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) name an SD champion at the Assistant Deputy Minister or Deputy Minister level, and an SD advocate for each bureau (Apr/04) (ii) introduce a Departmental-specific SD policy, and tools for reviewing policies (SD Lens) (Dec/04)
<p>I:C Improved internal communications on SD</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) develop a SD communication package appropriate to the outreach programs of missions abroad (June/04) (ii) develop communication products promoting Canadian sector SD capabilities to foreign buyers (Dec/05) (iii) establish a repository on the SD website highlighting SD success stories – departmental, provincial, federal, corporate or international (June/04) (iv) develop awareness material on Corporate Social Responsibility (CSR) (2005)
<p>I:D Improved project management through the Environmental Management System (EMS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) implement new provisions of Bill C-9 (environmental assessment of projects) (2004) (ii) develop and apply a Departmental approach to the Sustainable Buildings Initiative (2005) (iii) increase the percentage of contaminated site assessments at crown-owned properties abroad from 45% in 2003, to 80% in 2006

Goal 2: Ensure that Canada's commitment to sustainable development is evident in our bilateral, regional and multilateral relations

Among other matters, the Department of Foreign Affairs and the Department of International Trade are responsible for promoting international trade; advising on, developing and coordinating Canada's international policies and priorities; and promoting Canadian values and culture. SD is both an international priority and a value to which Canadians are committed.

As Canada's lead international players, the two Departments have a unique role to play in promoting all three pillars of sustainable development in our bilateral, regional and multilateral relations. They understand the importance of working with domestic stakeholders, aboriginal organizations, civil society, other levels of government, other government departments and with our international partners to identify ways to integrate SD into the policies and ongoing work programs of the international organizations to which we belong and also into our international initiatives.

One of the two Departments, or in some cases both, will actively promote SD through participation in such international bodies as the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD), the United Nations Conference on Trade and Development

(UNCTAD), the United Nations Commission on Sustainable Development (UNCSD), the United Nations Environment Program (UNEP), the United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues, the North American Commission for Environmental Cooperation (NACEC), the Asia-Pacific Economic Cooperation forum (APEC), the Organization of American States (OAS), the Summit of the Americas, the Arctic Council, and the G-8.

In addition to the above, Canada is an active player in the World Trade Organization (WTO). International trade provides each country with an opportunity to better utilize its resources through engaging in specialization and maximizing its comparative advantage. Trade enhances economic efficiency, which in turn contributes to economic growth, greater productivity and higher incomes. It also provides gains to firms and consumers alike with more goods, services, technologies and ideas. A global trading system can also promote SD through its support for environmental standards, improved labour standards, greater respect for human rights and the generation of additional resources for social policies. It also creates a global system of interdependence that helps promote peace and stability worldwide.

Canada believes that trade and environmental rules and objectives should be mutually supportive. That is why the two Departments are committed to working towards more open, more predictable, rules-based markets. However, they are also aware that some members of the public continue to have concerns about the impact of further trade liberalization on Canadian interests and thus the public needs to be well informed, properly consulted and engaged on trade issues.

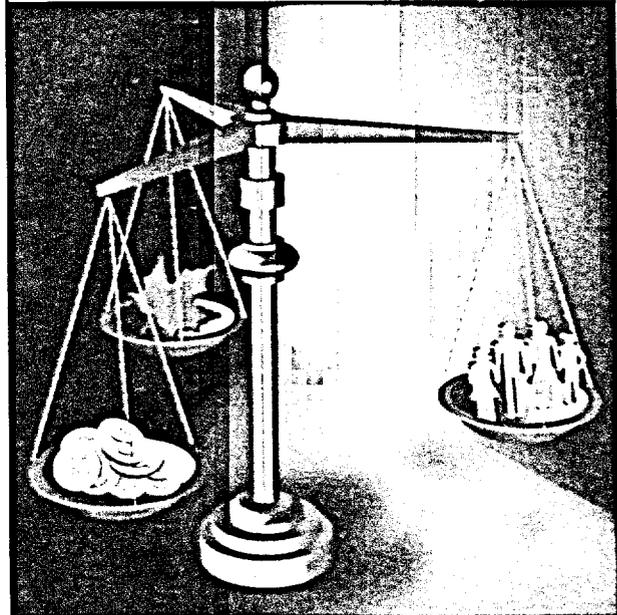
There is agreement that the *2001 Framework for Conducting Environmental Assessments of Trade Negotiations* will continue to be applied to our current and future trade negotiations. As well, work will continue with regional and bilateral partners to address SD issues of mutual concern. One practical way to do this is to negotiate environmental and labour agreements at the same time as bilateral and regional trade agreements are negotiated.

Sustainable Human Settlements

The world's urban areas are now home to nearly half of humankind and those numbers are growing. The development of contemporary societies will depend on understanding and managing the growth of cities, some of which have populations and economies larger than those of many countries.

At the World Summit on Sustainable Development, Canada confirmed its commitment to sustainable urban development by inviting the world to Vancouver for the 2006 World Urban Forum. The Forum, an initiative of the United Nations Human Settlements Programme, is held every two years to exchange ideas and best practices on human settlement issues.

The 2006 World Urban Forum in Vancouver will provide an opportunity for Canada to showcase its best urban practices, and to project leadership in sustainable urban development.



Goal 2 Ensure that Canada's commitment to sustainable multilateral relations

OBJECTIVES

TARGETS/ACTIONS

2:A

Improved integration of environmental considerations in trade in our bilateral, regional and multilateral relations

- (i) improve integration of environment and sustainable development considerations in negotiations for the Free Trade Area of the Americas by 2005, at the World Trade Organization by 2005, and bilateral trade agreements
- (ii) participate in the 10 year review of the North American Agreement on Environmental Cooperation (2004)

2:B

Improved integration of environmental considerations in trade promotion and financing

- (i) investigate the feasibility of providing national guidance on sustainable transportation services for exporters to identify and use the most sustainable routes and systems to get Canadian products and services to market (2006)
- (ii) ensure that the regulations to be developed for the Canadian Commercial Corporation (CCC) under the *Canadian Environmental Assessment Act* are appropriate to the mandate/scope of CCC (2006)
- (iii) advocate improved OECD Common Approaches to Environment and Export Credits (2004)
- (iv) support the development and marketing of innovative pollution-reducing technologies (2005)
- (v) advocate export opportunities for green energy technology through the Clean Development Mechanism and Joint Implementation Office (CDM & JI) and the enhanced viability of projects through carbon financing - the sale of emission reduction credits generated through an emission reduction activity (2006)

Goal 2 Ensure that Canada's commitment to sustainable multilateral relations

OBJECTIVES	TARGETS/ACTIONS
<p>2:C Implement Canada's Africa Action Plan in close cooperation with CIDA</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) support the New Partnership for Africa's Development (NEPAD) through the Africa Action Plan (AAP) and such other commitments as the ongoing 8% annual increase in International Assistance (half or more to go to Africa); and Canada's participation in the African Partnership Forum (2005) (ii) enter into enhanced partnerships with African countries whose performance reflects the NEPAD commitments, including political and financial commitment to good governance and the rule of law (iii) through the Joint Africa/G8 Plan to Enhance African Capabilities to Undertake Peace Support Operations, provide technical and financial assistance to African countries, the African Union and regional organizations to engage them more effectively in preventing and resolving conflict on the continent
<p>2:D International advancement of Corporate Social Responsibility (CSR) to tie in with initiatives in the Canadian private sector and with Canadian business associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) promote and support Canadian company leadership in CSR through improved development and dissemination of tools and guidance material nationally and internationally (2005) (ii) increase involvement of developing countries in the international CSR agenda (2006)
<p>2:E Enhanced cooperation within North America on transboundary environmental issues</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) develop approaches to implementation of the 2000 Ozone Annex to meet the Agreement's 2007 target date (ii) reconstitute negotiations for a transboundary environmental impact assessment agreement with the U.S. and Mexico (iii) finalize implementation measures of the Canada-France Oil and Gas Agreement by 2005 (iv) explore possibilities for increased cooperation with the U.S. on aquatic invasive alien species

Goal 2 Ensure that Canada's commitment to sustainable multilateral relations

OBJECTIVES	TARGETS/ACTIONS
<p>2:F Progress on international agreements and issues related to good governance (see Goal 4 for additional ones)</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) advocate improved governance internationally with respect to water, particularly with Canada's partners in the New Economic Partnership for Africa's Development and to achieve the goals of the Millennium Declaration (MDP) (2006) (ii) advance Canada's interests in sustainable human settlements and good governance through re-engagement in the United Nations Human Settlements Programme, Membership on the UN-Habitat Governing Council by 2005, and hosting the World Urban Forum in Vancouver in May 2006
<p>2:G Implement the sustainable development elements of the Northern Dimension of Canada's Foreign Policy</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) invest in projects such as the Arctic Climate Impact Assessment and the Arctic Shoreline Cleanup Assessment Technology manual (ongoing) (ii) host the Arctic Council SD Working Group Secretariat in Canada (2003 and ongoing) (iii) increase Northern Canadian participation in the ongoing development of the University of the Arctic with financial support for Canadian northern educational institutional participation, teaching and course development, and increase the enrollment of Canadian students (2004-2006) (iv) influence the European Union's second Northern Dimension Action Plan in order to implement the Canada-European Union Joint Statement on Northern Cooperation (v) assist Northern Russia to reach their SD goals, in keeping with the Joint Statement by Canada and the Russian Cooperation in the Arctic and the North

Goal 3: Promote international security and respect for human rights, good governance and the rule of law as prerequisites for sustainable development

The tragic events of September 11 dispelled any lingering illusions that security issues could effectively be addressed in isolation. Events that take place outside Canada's borders affect the quality of life for Canadians. In an increasingly interdependent world, nations and their citizens are forced to reconsider how we manage our joint activities, advance our shared interests, and confront our common threats.

New kinds of post-Cold War threats have arisen from the potential proliferation of nuclear weapons and long-range missiles among hostile regimes or terrorist networks, as well as intra-state conflict which now forms the vast majority of conflicts. Political instability, poverty, resource scarcity and breakdown of ecological systems further exacerbate this new global context.

There is growing recognition that SD and issues of security are irrevocably intertwined. Security has come to be widely accepted as more than just the absence of conflict, but an understanding that lasting peace and prosperity requires a broader vision encompassing the non-proliferation of weapons, democracy and human rights, foundations of justice and good governance, eradication of poverty, gender equality, human health, and environmental protection.

The Department of Foreign Affairs is committed to progress in increasing human security and developing a peaceful, inclusive, rules-based international system reflecting Canadian values and one in which Canada and Canadians are secure. As the interface for much of Canada's international activity, the Department has an important opportunity to promote these values and to effect global change in international security, respect for human rights, good governance and the rule of law, as requisite foundations for advancing SD.

The equality of women is a fundamental element of Canada's foreign and domestic policies and of its overseas development assistance policy. This flows from a belief that equal rights for women are an essential component for progress in human rights and democratic development and that sustainable and equitable development will only be achieved if women are able to participate as equal decision makers in, and beneficiaries of, these processes. During recent cross-Canada dialogues with Canadians on updating Canada's foreign policy, there was overwhelming support for one that targets these key values.

In addition to continued active participation and support for multilateral fora such as the

Human Security Network, North Atlantic Treaty Organization, Organization of American States, United Nations, Arctic Council and international agreements, the Department of Foreign Affairs also manages Canada's contribution to the Human Security Program and to the Global Partnership Program. The latter initiative, undertaken with the cooperation of G8 and other countries, provides the financial and technical means to account for, secure, and ultimately destroy weapons and materials of mass destruction in Russia and other countries of the former Soviet Union.

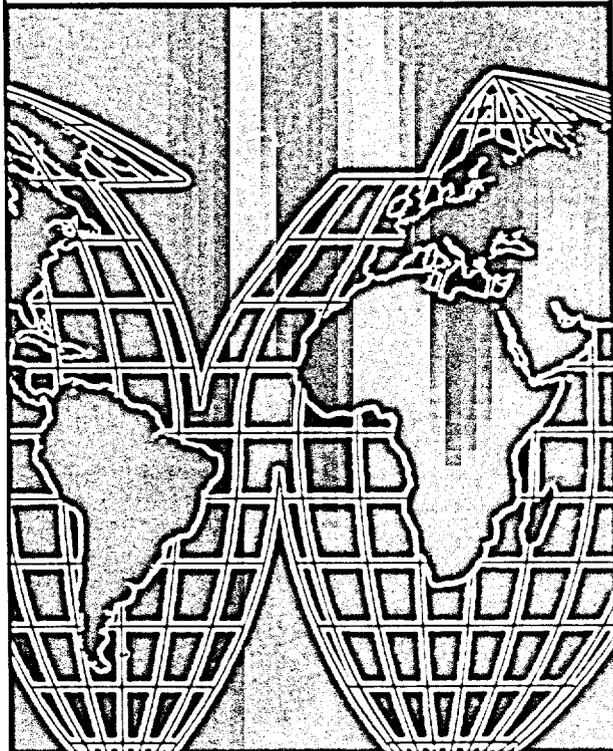
Canada also played a leadership role in the Kimberly process, a pioneer process to break the link between zones of armed conflict and the illicit international trade in rough diamonds, and to further Corporate Social Responsibility and the sustainable development of natural resources for regions affected by conflict.

Working Together for Peace and Security

The Department of Foreign Affairs, in cooperation with members of the Canadian Peacebuilding Coordinating Committee and the Canadian Consortium on Human Security, holds annual in-depth meetings with a view to increasing coherence and effectiveness of Canada's contribution to international peace and security.

See: <http://www.humansecurity.gc.ca>

The head of the World Bank has said that the idea that a rich world and a poor world can co-exist without dramatic implications is untenable. We must address the underlying causes of conflict and instability, poverty and environmental degradation.



Goal 3 Promote international security and respect for human rights for sustainable development

OBJECTIVES	TARGETS/ACTIONS
<p>3:A Effective management of Canada's Global Partnership Program (established as part of the G8 Global Partnership Against the Spread of Weapons and Materials of Mass Destruction) to eliminate weapons of mass destruction in conjunction with Canadian policies and environmental concerns particularly for the Canadian North</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) conclude a bilateral legal agreement with the Russian Federation for the destruction of chemical weapons that satisfies the Global Partnership's Guidelines for New or Expanded Cooperation Projects (2004) (ii) provide funds for the construction of the chemical weapons destruction site at Shchuch'ye (Kurgan Oblast) (2003-2005) (iii) contribute funds to the European Bank for Reconstruction and Development's program to safely and securely manage spent nuclear fuel from submarines in Northern Russia (2003-2004) (iv) contribute funds to Russia's plutonium disposition program (ongoing) (v) work with, and contribute to, the International Atomic Energy Agency to strengthen nuclear and radiological security throughout the former Soviet Union (2004) (vi) fund projects under the International Science and Technology Centre in Moscow to redirect former weapons scientists (2003-2008)
<p>3:B Effective Management of the Peacebuilding and Human Security Program created to advance Canada's foreign policy objectives for human security. (Since 2000, DFAIT's \$50 million Human Security Program has been, and is, contributing funds toward over one hundred projects per year, throughout Canada and the world)</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) conduct policy consultations with NGOs, the academic community, and within government on priority Human Security issues. Support research and policy development by prominent NGOs and research institutes (ii) further develop the Human Security agenda through reports, policy framework papers, resolutions, legislation, high level meetings and networks of like-minded nations (Mar/05) (iii) advocate/implement Canadian priorities in networks of like-minded states (Mar/05) (iv) identify and fund Human Security projects in priority areas, both functional and regional (Mar/05) (v) engage partners, geographic bureaux, and missions (including post visits) in Human Security planning, programming, and monitoring (Mar/05)

Rights, good governance and the rule of law as prerequisites

EXPECTED OUTCOME	NOTES
<ul style="list-style-type: none"> • destruction of chemical weapons. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • destruction of chemical weapons. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • dismantlement of decommissioned nuclear submarines (2003-2013). 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • disposition of fissile materials and nuclear and radiological security. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • disposition of fissile materials and nuclear and radiological security. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • re-employment will redirect scientists and provide them with opportunities for sustainable employment in peaceful scientific pursuits. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • raised awareness, understanding, knowledge and mainstreaming of human security issues. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • increased international policy dialogue and coherence on human security issues. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • increased adherence and compliance with international norms and standards with respect to human security. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • leveraging of political and financial commitments by other actors and donors. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<ul style="list-style-type: none"> • strengthened capacity of international, regional and Canadian organizations with respect to human security issues. 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

Goal 3 Promote international security and respect for human rights for sustainable development

OBJECTIVES

TARGETS/ACTIONS

3:C International coordination and policy leadership for the universalization, implementation and sustainability of the Ottawa Convention, the international framework for ensuring that the human tragedy caused by anti-personnel landmines is permanently addressed

- (i) as Chair of the Universalization Contact Group and significant resource contributor, maintain an international leadership role to solidify mine action in the lead up to the Review Conference in late 2004, including the development of crucial documents and initiatives (e.g., a forward looking plan to influence the direction of mine action following 2004)
- (ii) assist States Parties, both technically and financially, to meet their obligations and deadlines under the Convention, especially those countries who are mine-affected and lack the capacity to address the challenges on their own (2004-2006)
- (iii) maintain the Department of Foreign Affairs international leadership role in stockpile destruction as Co-Rapporteur of the Standing Committee on Stockpile Destruction and by providing technical, material and financial assistance to a number of States or Parties that have indicated a need for international assistance to meet immanent four year deadlines
- (iv) gradual mainstreaming of mine action activities within the Department and throughout other government departments (i.e. CIDA)

Goal 3 Promote international security and respect for human rights for sustainable development

OBJECTIVES

3:D **Bilateral and multilateral engagement to improve human rights, good governance, and the rule of law as prerequisites for SD, as well as the provision of international humanitarian assistance mechanisms**

TARGETS/ACTIONS

- (i) negotiate development of a legal or other instrument (e.g., best practices) to deal with explosive remnants of war (ERW) through clearance operations, recording and provision of information, warnings and voluntary assistance and cooperation (2005)
- (ii) strengthen the voice of Indigenous Peoples in the development of Canadian policies and Arctic Council activities by facilitating their engagement in the processes (2004-2006)
- (iii) implement the strategic priorities for gender equality and women's human rights (2004-2006)
 - increased representation of women in policy and decision making positions in UN and other multilateral and international fora;
 - increased number of UN, international and multilateral fora implementing gender mainstreaming initiatives, including appointment of gender focal points/advisors
 - successful negotiation (and increased co-sponsorship) of Canada-led resolutions at UN and other multilateral and regional fora.

Goal 4: Implement the two Departments' priority commitments related to the World Summit on Sustainable Development: Johannesburg 2002

In 1992, the United Nations Conference on Environment and Development (UNCED) was held in Rio de Janeiro, Brazil. UNCED, also known as the "Earth Summit", brought global attention to the linkages between social, economic and environmental issues, and resulted in *Agenda 21*, a programme of actions to achieve SD in the 21st century.

To mark the 10 year anniversary of the Earth Summit, government, civil society and private sector representatives held the World Summit on Sustainable Development (WSSD) in Johannesburg, South Africa in August 2002. The international community gathered to review progress, discuss SD issues and to solidify an action plan for further implementation of *Agenda 21*. The result of the negotiations at the WSSD was the Johannesburg Plan of Implementation (JPOI), agreed to by participating governments.

Canadian preparations for, and participation in, the WSSD were coordinated by the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT), in cooperation with Environment Canada (EC) and the Canadian International Development Agency (CIDA). Efforts were made through the Canadian WSSD Secretariat to engage civil

society and business at all stages to build understanding among interested Canadians in WSSD objectives, outcomes and follow-up action. These efforts also provided the Government with the perspectives of civil society and the business community.

Since the Johannesburg Summit, the Secretariat and departments involved have analysed the JPOI and extracted 46 specific commitments for Canada from the 602 paragraphs. The Department of Foreign Affairs and the Department of International Trade have taken the lead on nine of those commitments, which are outlined in the following chart. The style of the chart is different from those of the three preceding goals because a decision was made for JPOI tracking purposes to include the exact wording of the JPOI commitments in the Objectives text. It should also be noted that the two Departments will participate in 24 other JPOI commitments, which are outlined in Appendix IV, *World Summit on Sustainable Development: Commitments in which the Departments of Foreign Affairs and International Trade are Participants*.

On the international level, follow-up to the WSSD is being overseen by the UN Commission on Sustainable Development

(CSD). Based on the WSSD outcomes, the Eleventh Session of the CSD that took place in New York in May 2003 focused on mapping out the future work programme of the CSD in order to make it a more effective, efficient and implementation-oriented body. The former DFAIT was actively involved in the negotiation of the CSD's new work plan and work cycle, as were other federal departments, and the Department of Foreign Affairs will continue to coordinate Canada's participation in the CSD process. In the next two years, 2004-05, the main themes covered will be water, sanitation and human settlements.

WSSD – Who Participated?

Many sectors of society have roles to play in moving sustainable development initiatives forward. The WSSD reaffirmed the value of cooperation and partnerships among different sectors and jurisdictions.

The Canadian Delegation was led by the Prime Minister and included federal government officials as well as representatives from the:

- provinces and territories
- Aboriginal community (First Nations, Inuit and Metis)
- development and environmental non-governmental agencies
- business community
- youth
- local organizations



Goal 4 Implement the two Departments' priority commitments related to the Johannesburg 2002

OBJECTIVES

TARGETS/ACTIONS

4:A

A strategic approach to international chemicals management (SAICM) based on the Bahia Declaration

Further develop a strategic approach to international chemicals management based on the Bahia Declaration and Priorities for Action beyond 2000 of the Intergovernmental Forum on Chemical Safety by 2005, and urge that the United Nations Environment Programme, the Intergovernmental Forum, other international organizations dealing with chemical management and other relevant international organizations and actors closely cooperate in this regard, as appropriate

Johannesburg Plan of Implementation
23 (b)

- (i) contribute to the content of the strategic approach and participate in the annual UNEP Governing Councils/Global Ministerial Environment Forums and the 2004 and 2006 preparatory meetings to ensure that by 2020, chemicals are used and produced in ways that lead to the minimization of significant adverse effects on human health and the environment

The Department of Foreign Affairs will ensure that the domestic process for input is an open, transparent, and an inclusive one that provides all government departments as well as those outside of government with the opportunity to participate and comment on the positions that Canada will advance

4:B

An inter-agency coordination mechanism on ocean and coastal issues

Establish an effective, transparent and regular inter-agency coordination mechanism on ocean and coastal issues within the United Nations system

Johannesburg Plan of Implementation
30 (c)

- (i) following on Canada's recommendation at the June 2003 meeting of the UN Informal Consultative Process (UNICP) on Oceans Affairs and Law of the Sea, ensure the development of annual reports by the relevant agencies focused on the manner in which they coordinate their work on the issues discussed at previous and future UNICP meetings

Goal 4 Implement the two Departments' priority commitments re Johannesburg 2002

OBJECTIVES

TARGETS/ACTIONS

4:C **Implementation of the United Nations Convention on the Law of the Sea and Agreement to Promote Compliance with International Conservation and Management Measures by Fishing Vessels on the High Seas**

Ratify or accede to and effectively implement the relevant United Nations and, where appropriate, associated regional fisheries agreements or arrangements, noting in particular the Agreement for the Implementation of the Provisions of the United Nations Convention on the Law of the Sea of 10 December 1982 relating to the Conservation and Management of Straddling Fish Stocks and Highly Migratory Fish Stocks and the 1993 Agreement to Promote Compliance with International Conservation and Management Measures by Fishing Vessels on the High Seas

Johannesburg Plan of Implementation 31(b)

- (i) continue promotion of the entry into force of the Convention for the Conservation of Highly Migratory Stocks in the Western and Central Pacific Ocean (WCPFC) by Feb/05 including consultation with the provinces and territories, participation in the WCPFC Preparatory Conference, encouraging engagement in the process by key fishing states and consideration of Canada's own ratification
- (ii) continue promotion of effective implementation of the UN Fish Stocks Agreement (UNFA), including the advancement of Canadian objectives at the Review Conference for the United Nations Fish Stocks Agreement in 2006.
- (iii) conclude negotiations for, and consider Canadian membership in, a strengthened Inter-American Tropical Tuna Convention by September 2004 based on participation in the working group on the Convention and interdepartmental discussions regarding Canadian participation

Goal 4 Implement the Department's priority commitment at Johannesburg 2002

OBJECTIVES

TARGETS/ACTIONS

4:D

Advancement of the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) and the Kyoto Protocol

(Change in the Earth's climate and its adverse effects are a common concern of humankind. We remain deeply concerned that all countries, particularly developing countries, including the least developed countries and small island developing States, face increased risks of negative impacts of climate change and recognize that, in this context, the problems of poverty, land degradation, access to water and food and human health remain at the center of global attention. The United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) is the key instrument for addressing climate change, a global concern, and we reaffirm our commitment to achieving its ultimate objective of stabilization of greenhouse gas concentrations in the atmosphere at a level that would prevent dangerous anthropogenic interference with the climate system, within a time frame sufficient to allow ecosystems to adapt naturally to climate change, to ensure that food production is not threatened and to enable economic development to proceed in a sustainable manner, in accordance with our common but differentiated responsibilities and respective capabilities. Recalling the United Nations Millennium Declaration, in which heads of State and Government resolved to make every effort to ensure the entry into force of the Kyoto Protocol to the UNFCCC, preferably by the tenth anniversary of the United Nations Conference on Environment and Development in 2002, and to embark on the required reduction of emissions of greenhouse gases, States that have ratified the Kyoto Protocol strongly urge States that have not already done so to ratify it in a timely manner)

Johannesburg Plan of Implementation (38)

- (i) promote ratification of the Kyoto Protocol by a sufficient number of countries so that the Protocol can enter into force (including Russia whose ratification is essential and then as many other Parties to the UNFCCC as possible before 2008)
- (ii) initiate a process at the start of 2004 to construct a global climate regime based on actual implementation of the Kyoto Protocol and adoption of its Marrakech Accords (tentative completion in 2005). This will include undertaking a rigorous analysis of Canadian interests and options for future commitments.
- (iii) support a platform for an informed policy dialogue with other countries in the 2003-2005 period including views/support for the architecture of a future global climate regime with a structure for differentiated mitigation commitments. This will mean supporting developing country participation in meetings and workshops leading up to CoP9, MoPl meetings and beyond, and launching and/or intensifying Climate Change policy dialogue within or outside Kyoto with key international partners such as the USA, Russia, China and Japan

Goal 4 Implement the two Departments' priority commitments Development: Johannesburg 2002

OBJECTIVES

TARGETS/ACTIONS

4:E An international regime to promote and safeguard the fair and equitable sharing of benefits arising out of the utilization of genetic resources

Negotiate within the framework of the Convention on Biological Diversity, bearing in mind the Bonn Guidelines, an international regime to promote and safeguard the fair and equitable sharing of benefits arising out of the utilization of genetic resources.

Johannesburg Plan of Implementation 44 (o)

- (i) work with other countries to establish a realistic and focused framework for discussions at the Sixth meeting of the Conference of the Parties in February 2004, based on clarification of the issues at the Dec/03 meeting of the Convention on Biological Diversity's Working Group on Access and Benefit Sharing. (At WSSD, Canada and other countries committed to achieving, by 2010, a significant reduction in the current rate of loss of biological diversity. The negotiations on access and benefit sharing are intended to assist countries in meeting this target)

The Department of Foreign Affairs is co-leading interdepartmental work on this issue with Environment Canada, including the development of Canadian positions and consultation with Canadian stakeholders. The Department will provide guidance on issues related to the negotiation of any new international agreements - including content, form, and timing

4:F Integrated Framework for Trade-Related Technical Assistance to Least Developed Countries and Trust Fund for the Framework, in accordance with the Doha Ministerial Declaration

Fully support the implementation of the Integrated Framework for Trade-Related Technical Assistance to Least Developed Countries and urge development partners to significantly increase contributions to the Trust Fund for the Framework, in accordance with the Doha Ministerial Declaration

Johannesburg Plan of Implementation 90 (e)

- (i) ensure implementation of the Integrated Framework (IF) by contributing to the efficient and effective implementation of the IF as a donor, and implementing Window II financing so that the IF meets its objectives, and there is follow-up on the 2003 evaluation

Canada has contributed \$1.7 million to the Integrated Framework to date plus an additional \$1 million in 2003 for Window II follow-up activities.

Goal 4 Implement the two Departments' priority commitments Development: Johannesburg 2002

OBJECTIVES

TARGETS/ACTIONS

4:G

In accordance with the Doha Declaration, capacity building and structural reform within the WTO for developing countries to reap the long-term benefits that ambitious trade liberalization can generate

In accordance with the Doha Declaration as well as with relevant decisions taken at Doha, we are determined to take concrete action to address issues and concerns raised by developing countries regarding the implementation of some WTO agreements and decisions, including the difficulties and resource constraints faced by them in fulfilling those agreements

Johannesburg Plan of Implementation (91)

- (i) continue to address the outstanding issues in the mandated negotiations of the outstanding (para 12a) implementation issues by January 2005, the date set for completion of the mandated negotiations, and of the remaining (para 12 b) issues by a date yet to be determined, given the inability of Ministers at Cancun to advance the Doha Development Agenda
- (ii) invest in long-term capacity building and structural reform for developing countries to reap the long-term benefits that ambitious trade liberalization can generate

4:H

Duty-free and quota-free access for all Least Developed Countries' exports as envisaged in the Programme of Action for the Least Developed Countries (LDC)

Call on developed countries that have not already done so to work towards the objective of duty-free and quota-free access for all least developed countries' exports, as envisaged in the Programme of Action for the Least Developed Countries (LDC) for the Decade 2001-2010

Johannesburg Plan of Implementation (93)

- (i) full implementation of the Canadian LDC Market Access Initiative (Canada implemented its LDC Market Access Initiative on 1 January 2003).

Goal 4 Implement the two Departments' priority commitments Development: Johannesburg 2002

OBJECTIVES

TARGETS/ACTIONS

4:I Strengthened role for the Commission on Sustainable Development within the United Nations framework

The Commission on Sustainable Development should continue to be the high-level commission on sustainable development within the United Nations' system and serve as a forum for consideration of issues related to integration of the three dimensions of sustainable development. Although the role, functions and mandate of the Commission as set out in relevant parts of *Agenda 21* and adopted in General Assembly resolution 47/191 continue to be relevant, the Commission needs to be strengthened, taking into account the role of relevant institutions and organizations. An enhanced role of the Commission should include reviewing and monitoring progress in the implementation of *Agenda 21* and fostering coherence of implementation, initiatives and partnerships

Johannesburg Plan of Implementation (145)

- (i) contribute to the implementation of a new structure, work cycle and work programme for the CSD over the next 15 years as agreed upon in May 2003 to ensure it becomes an innovative, implementation-oriented body
- The Department of Foreign Affairs is the lead federal department and will work closely with Environment Canada, CIDA, NRCan and other departments, depending on the subject areas under discussion in a given cycle. The Department will ensure Canada is well represented by the appropriate sustainable development practitioners and policy officers at the various steps in the new process

What It Will Take to Achieve the Goals

In order to ensure that the two Departments make continuous progress on SD, it will be important to demonstrate accountability to personnel, stakeholders, Parliament and to the public at large. A SD database has been developed to facilitate mandatory reporting by officers on the individual commitments in the strategy which allows for realignment when circumstances change.

Progress in meeting the commitments made in *Agenda 2006* will be made available to personnel and to the public in an abbreviated form in the Departmental Performance Reports that are tabled in Parliament on an annual basis. A more detailed annual report will be available on the SD website: <http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sd-dd/progress-en.asp>.

The two Departments recognize the importance of developing and adopting performance measurement indicators to help Canadians assess the incremental progress being made on SD. This is, however, an ongoing challenge. The Department of Foreign Affairs operates as the Canadian lead when international obligations are being negotiated, except for international trade obligations for which the Department of International Trade has the lead. Besides coordinating and advancing the Canadian position, both must consider the impact of the obligations on the other countries at the table and also on our relationships with those countries not at the table. It is never possible to predict the players, circumstances or results which makes it difficult to develop or apply performance measurement to those types of functions. Performance indicators are more pertinent once the principal obligations are established and the operational focus shifts to domestic implementation, usually by other departments. None-the-less,

both Departments will persevere in their efforts to establish performance measurement indicators for those areas where they are realistically applicable to their work.

With the understanding that partnerships are fundamental to effective SD, it will be essential to nurture relationships with other departments, other levels of government and with our stakeholders - many of whom have been so supportive in the development of this strategy. It will also be important to reflect on better ways to make SD a basic premise to our working relationships with other countries and in international organizations.

We continue to hear from employees and stakeholders that SD is not always easy to understand and that therefore communication must be a priority. We must try to make SD as tangible as possible and to communicate our commitment, our successes and our challenges through as many different means as possible.

One would hope that within ten years, SD strategies will no longer be required because the incorporation of SD principles will have become fundamental to how all organizations function, and be the context in which individual citizens make their choices. Until that time, federal departments must continue to focus on ways to improve their performance. Fortunately there are now more reliable sources of SD information and expertise, more available tools, and more indications of the progress being made by other countries, international organizations and the corporate sector. The Department of Foreign Affairs and the Department of International Trade will take advantage of all of them while working to be innovative in our own right.

Profile: Department of Foreign Affairs Department of International Trade

The Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) has represented Canada abroad through a network of 270 embassies, high commissions, consulates-general, consulates and satellite offices in 180 countries. Its objectives were to promote prosperity, ensure Canadians' security within a global framework, and promote Canadian values and culture on the international stage. On December 12, 2003, the Governor in Council, on the recommendation of the Prime Minister, transferred some portions of DFAIT to a new Department of International Trade. Until the mandates of the two Departments are defined, it must be assumed that the division of responsibilities has neither added to, nor detracted from the previously undivided DFAIT mandate, the description of which follows.

The legal mandate of DFAIT was set out in the *Department of Foreign Affairs and International Trade Act R.S.C. (1985)*. Under this Act, DFAIT was empowered to conduct Canada's international relations, coordinate Canada's economic relations and promote international trade, foster the development of international law, and provide assistance to Canadians abroad. Four main roles flowed from this mandate: developing and coordinating the government's international policy; advocating Canadian interests and values overseas; providing assistance to Canadians, including trade, investment, passport and consular services; and supporting other government departments (OGDs) and agencies overseas.

The strategic direction given to the DFAIT mandate and role came from the three key objectives of Canada's foreign policy set out in the Government's 1995 statement, *Canada in the World*:

- the promotion of prosperity and employment by advancing Canada's international trade and economic interests abroad, by maintaining market access for Canadian goods and services, by attracting foreign investment, and by promoting tourism to Canada;
- the protection of our security within a stable global framework by using diplomacy to protect against military threats, international instability, environmental degradation, natural resource depletion, international crime, uncontrolled migration, and the spread of pandemic diseases;
- the projection of Canadian values and culture in the world by promoting universal respect for human rights, the development of participatory government and stable institutions, the rule of law, sustainable development, the celebration of Canadian culture, and the promotion of Canadian cultural and educational industries abroad.

Within this policy framework, DFAIT took into account numerous significant external factors affecting the Department's operations. Chief among these was global integration and interdependence, threat reduction and international terrorism, growing public expectations and concerns, and the nature of government commitments to international organizations and international events.

Besides meeting the challenges of external events beyond its immediate control, DFAIT also participated in a very broad range of domestic and international activities within the limits of its mandate and resources. Reinforcing awareness of the links between foreign and domestic interests such as Canada's commitments made at the World Summit on Sustainable Development, building on opportunities for addressing emerging and traditional challenges as in the Africa Action Plan, and promoting our interest in safeguarding international peace and human security are but a few of the areas where DFAIT has played a major role and where the two Departments will continue to do so.

More information on the DFAIT strategic planning and priorities framework is available at: <http://www.dfait-maeci.gc.ca/department/mandate/sppf-en.asp>

Consultations: A Summary

The Department of Foreign Affairs and the Department of International Trade acknowledge the importance of consulting with interested stakeholders on significant plans and programs. Initiatives were therefore undertaken to include the perspective of other departments and agencies, the provinces and territories, Aboriginal groups, academia, business, non-governmental organizations and individuals in the development of *Agenda 2006*.

The internal consultation process began when a plan for the development of the strategy was presented to the DFAIT Executive Committee in January 2003. This was followed by a workshop in February 2003 with 32 participants representative of the various sectors within the Department in attendance. The program entailed an assessment of *Agenda 2003*, an issue scan, and recommendations for Departmental priorities. The results of this workshop were reviewed by the DFAIT Sustainable Development Task Force but not made public in any way.

A 3/4 day workshop with 18 outside stakeholders was held in Ottawa in April 2003. Many of the organizations represented that day were the same as those that had consulted on the previous strategy. The SD knowledge base was impressive as was the SD progress being made by the various organizations represented at the workshop. The recommendations made by this group were, interestingly enough, very similar to those made by the internal participants.

Based on the recommendations of the two groups, goal-specific discussions at SD Task Force meetings, and many one-on-one meetings with individuals in specific sectors, a draft

strategy was completed. After full circulation within the Department, the draft strategy went to Executive Committee for approval in late July 2003 and was posted on the Department's website for consultation purposes in August and September. Six hundred and sixty-one stakeholders were invited by e-mail and letter to provide comments on the draft in addition to those people who had participated in the issue scan phase.

Based on the comments received from the public consultation and internal discussions, a second draft strategy was completed. Upon full internal circulation and the resultant revisions, it was sent for Ministerial approval in October.

Consultations with other government departments were ongoing. Besides consultations related to the common look and feel, and the use of consistent language on Corporate Social Responsibility and Sustainable Development in Government Operations initiatives, the Department discussed other areas of commonality at consultations sessions held at Industry Canada and the Department of Finance.

As a result of the consultations outlined above, the Department of Foreign Affairs and the Department of International Trade are confident that *Agenda 2006* incorporates the interests of a broad range of organizations and individuals, both from the public and private sectors. Both Departments are grateful to all those groups and individuals who made the time to be a part of the development process. *Agenda 2006* is a more strategic document because of their interest.

Glossary

Africa Action Plan: The G8 Africa Action Plan was developed in 2002 in response to the priorities set out in the New Partnership for Africa's Development, a made-in-Africa plan to lift the continent out of poverty. (See: http://www.dfait-maeci.gc.ca/africa/africa_action_plan-en.asp)

Agenda 21: The blueprint that was agreed upon at the Earth Summit in Rio de Janeiro in 1992 to promote socially, economically, and environmentally sustainable development.

Arctic Council: The Arctic Council, a high level intergovernmental forum, was established in 1996 in Canada to provide a mechanism to address the common concerns and challenges faced by Arctic governments and people of the Arctic. (See: <http://www.arctic-council.org/index.html>)

Bahia Declaration: Intergovernmental Forum on Chemical Safety (IFCS), Salvador, Bahia, Brazil, October 15-20, 2000. Countries reaffirmed a commitment to the Rio Declaration on Environment and Development and recommitted to *Agenda 21*, Chapter 19. (See: <http://www.who.int/ifcs/Documents/Forum/ForumIII/>)

Climate Change: A warming of the Earth's atmosphere caused by increases of certain gases that absorb the radiation emitted by the Earth, thereby retarding the loss of energy from the system to space.

Commissioner of the Environment and Sustainable Development: The Commissioner's mandate is to assist in carrying out duties related to the environment and sustainable development; report annually to the House of Commons on environmental aspects of sustainable development; and monitor and report on the degree to which departments are meeting their sustainable

development goals. (See: <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/environment.html>)

Corporate Social Responsibility: Corporate Social Responsibility (CSR) generally refers to the operation of a business in a manner that meets the ethical, legal, commercial and/or public expectations that society has of business in complex areas, such as safeguarding the core labour rights of workers, protecting the environment, avoiding bribery and corruption and contributing to respect for human rights.

Departmental Performance Report: In 1996, Part III of the Main Estimates was split into two reports: Departmental Performance Reports (DPRs) tabled in the fall and Reports on Plans and Priorities in the spring. DPRs present information on past performance and help parliamentarians assess departmental plans and priorities for upcoming fiscal years. (See http://www.dfait-maeci.gc.ca/department/pr_2003/rpp-en.asp#secl)

DFAIT's Strategic Priorities: The Strategic Priorities guide the Department's actions and policies. (See: <http://www.dfait-maeci.gc.ca/department/mandate/sppf-en.asp>)

Doha Declaration: The November 2001 Declaration of the Fourth Ministerial Conference in Doha, Qatar, provided the mandate for negotiations on a range of subjects, and other work including issues concerning the implementation of present WTO agreements. (See: http://www.wto.org/english/thewto_e/minist_e/min01_e/mindecl_e.htm)

Environmental Assessment: EA is an established tool to help decision makers consider the environmental effects of proposed projects.

Environmental Management Systems: Systems that provide a framework for monitoring and reporting on an organization's environmental performance.

G8: Leaders of the United States, United Kingdom, France, Germany, Italy, Japan, Russia, the European Union and Canada who meet regularly. (See: <http://www.g8.gc.ca/>)

Global Partnership Program: In 2002, at the Kananaskis Summit, G8 Leaders united to launch the G8 Global Partnership Against the Spread of Weapons and Materials of Mass Destruction. (See: http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/global_partnership/menu-en.asp)

Human Security: Human Security is a people-centred approach to foreign policy which recognizes that lasting stability cannot be achieved until people are protected from violent threats to their rights, safety or lives. (See: <http://www.humansecurity.gc.ca/menu-en.asp>)

Human Security Program: DFAIT's Human Security Program is one of Canada's proactive mechanisms for addressing the human dimensions of globalisation. (See: <http://www.humansecurity.gc.ca/psh-en.asp>)

ISO 14000: The ISO 14000 series, a project of the International Organization for Standardization (ISO), is a collection of voluntary consensus standards that have been developed to assist organizations to achieve environmental and economic gains through the implementation of effective environmental management systems. (See: <http://www.iso.ch/iso/en/ISOOnline.openerpage>)

Johannesburg Plan of Implementation (see also World Summit on Sustainable Development): The Plan of Implementation, agreed to at the WSSD in 2002, outlines actions to be taken in specific areas of sustainable development.

Kyoto Protocol: In December 1997, Canada and more than 160 other countries met in

Kyoto, Japan, and agreed to targets to reduce greenhouse gas (GHG) emissions. The agreement that set out those targets, and the options available to countries to achieve them, is known as the Kyoto Protocol. (See: <http://unfccc.int/resource/convkp.html>)

Other Departmental Strategies: See the web site of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development: <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/environment.html>

SD Lens: The SD Lens is an analytical tool designed to improve the sustainability of policies and programs. It is based on the guiding principles found in the available addenda. The SD Lens offers a systematic means of policy and program evaluation, indicates related tools for specific issues, and provides a structure for consistent reporting.

Sustainable Development: Sustainable development involves the integration of social, economic and environmental considerations into how an organization defines its objectives and conducts its business. Sustainable development also implies extending the planning horizon, consistent with considering the needs of both current and future generations. (See: <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/c808me.html>).

UN-Habitat: The United Nations Human Settlements Programme, UN-HABITAT, is the United Nations agency for human settlements, mandated by the UN General Assembly to promote socially and environmentally sustainable towns and cities with the goal of providing adequate shelter for all. (See: <http://www.unhabitat.org/>)

World Summit on Sustainable Development (WSSD) (see also Johannesburg Plan of Implementation): International summit held in 2002 to review the implementation of Agenda 21, as well as the other recommendations of the 1992 Rio Summit, and to agree on new initiatives. (See: <http://www.un.org/esa/sustdev/agenda21text.htm>)

Acronyms

AAP	Africa Action Plan
APEC	Asia Pacific Economic Cooperation
CCC	Canadian Commercial Corporation
CDM-JI	Clean Development Mechanism and Joint Implementation (Office - DFAIT)
CIDA	Canadian International Development Agency
CoP	Conference of the Parties to the Convention (United Nations)
CSD	Commission on Sustainable Development (United Nations)
CSR	Corporate Social Responsibility
DFAIT	Department of Foreign Affairs and International Trade
DOALOS	Division for Oceans Affairs and the Law of the Sea (United Nations)
EMS	Environmental Management System
ERW	Explosive remnants of war
ESS	Environmental Policies and Sustainable Strategies Division (at DFAIT)
FAO	Food and Agriculture Organization (United Nations)
G8	Group of Eight (Group of leaders from the United States, Britain, Germany, Japan, France, Italy, Canada, and Russia)
GoC	Government of Canada
IF	Integrated Framework
ISO	International Standards Organization
JPoI	Johannesburg Plan of Implementation
LDC	Least Developed Countries
MDP	Millennium Declaration Programme (UN)
MoP	Meeting of Parties
NACEC	North American Committee on Environmental Cooperation
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
NGO	Non-governmental organization
NRCan	Natural Resources Canada
OAS	Organization of American States
OECD	Organization for Economic Cooperation and Development
SD	Sustainable Development
SDGO	Sustainable Development in Government Operations
TRIPs	Trade Related Aspects of Intellectual Property
UN	United Nations
UNCED	UN Conference on Environment and Development
UNCLOS	UN Convention on the Law of the Sea
UNCTAD	UN Conference on Trade and Development
UNEP	UN Environment Program
UNFA	UN Fish Stocks Agreement
UNFCCC	UN Framework Convention on Climate Change
UNICP	UN Informal Consultative Process
WCPFC	Western and Central Pacific Fisheries Convention
WSSD	World Summit on Sustainable Development
WTO	World Trade Organization

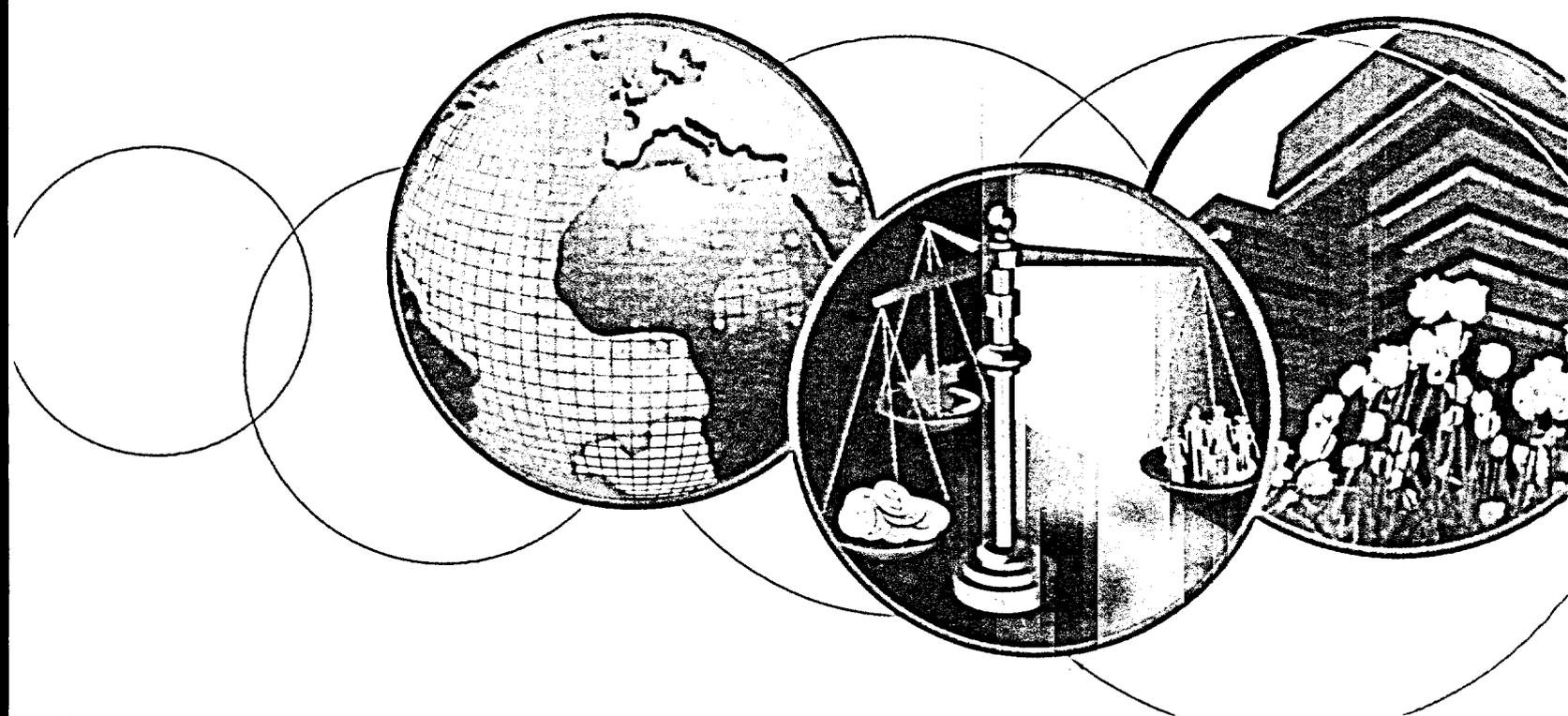


Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2004-2006 :

Action 2006



www.dfait-maeci.gc.ca/sd-dd

Canada

Table des matières

Message des ministres	1
Vision d'un avenir durable	2
Introduction	3
Évaluation d'Action 2003 : Résumé	4
Établissement des buts	6
But 1 : Assurer une meilleure intégration du développement durable dans les politiques, programmes et opérations ministériels.	8
But 2 : Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du développement durable soit manifeste dans ses relations bilatérales, régionales et multilatérales.	12
But 3 : Promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du développement durable.	20
But 4 : Donner suite aux engagements prioritaires des deux ministères liés au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, 2002.	28
Pour atteindre les buts fixés	42
Profil : Ministère des Affaires étrangères Ministère du Commerce international	43
Résumé des consultations	44
Glossaire	45
Acronymes	48
Annexes I à IV (disponibles sur le site Web du MAECI http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sd-dd/Append-fr.asp)	
Annexe I : Évaluation d'Action 2003, deuxième stratégie de développement durable du MAECI	
Annexe II : Établissement des buts — L'examen des questions	
Annexe III : Processus de consultation du MAECI	
Annexe IV : Sommet mondial sur le développement durable : Engagements auxquels les deux ministères participent	

E2-212/2006

ISBN # 0-662-67848-6

Message des Ministres

En décembre 2003, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a été divisé en deux ministères, soit celui des Affaires étrangères et celui du Commerce international. Néanmoins, les deux entités continueront de collaborer étroitement sur un grand nombre de dossiers, par exemple le développement durable, qui englobe l'environnement, l'économie et la société. De plus, les deux ministères ont toujours de multiples occasions de collaborer avec d'autres pays, des groupes internationaux et des partenaires nationaux en vue d'atteindre des objectifs communs de développement durable.

Action 2006, Stratégie de développement durable des ministères des Affaires étrangères et du Commerce international, a été élaborée lorsque les deux ministères étaient regroupés; mais, avec quelques modifications mineures, elle offre toujours un cadre valable pour les initiatives des deux nouveaux ministères. On y trouve la perspective du personnel et celle d'autres ordres de gouvernement, de groupes autochtones, d'universitaires, de représentants des milieux d'affaires, d'organisations non gouvernementales et de membres du public.

Nous vous encourageons à vous familiariser avec cette stratégie, qui établit de nouvelles initiatives et s'appuie sur les réalisations notables qu'*Action 2000* et *Action 2003* ont rendu possibles. Nous sommes persuadés que la mise en œuvre d'*Action 2006* aura des retombées positives pour le Canada et contribuera au développement durable partout dans le monde.



Bill Graham
Ministre des Affaires étrangères



James Peterson
Ministre du Commerce international



Vision d'un avenir durable

Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international partagent une vision de l'avenir durable dans laquelle le développement est un objectif qui anime l'ensemble de la politique étrangère du Canada.

Un monde durable est prospère et sûr; son environnement est sain, et ses ressources sont maintenues aux niveaux nécessaires pour les générations futures. Un monde durable pratique la justice sociale et la tolérance culturelle, embrasse la diversité et reconnaît à tous leurs droits humains fondamentaux. Un monde durable recherche des approches novatrices et multiculturelles pour résoudre les problèmes politiques, commerciaux, environnementaux et sociaux.

Pour concrétiser cette vision d'un avenir durable, les deux ministères doivent élaborer et exécuter leurs politiques d'une façon cohérente, fondée sur des principes et propice à l'intégration des considérations économiques, sociales et environnementales dans toutes les facettes du processus décisionnel. Dans leur recherche de solutions créatives et collectives aux problèmes mondiaux, ils doivent collaborer de près avec les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et la société canadienne de sorte que les valeurs, les intérêts et les aspirations du Canada se reflètent adéquatement dans le développement de stratégies internationales efficaces.

Le développement durable (DD)

Le développement durable est généralement défini comme une façon de penser et d'agir qui « répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».

Notre Avenir à Tous, Commission mondiale de l'environnement et du développement (1987)

Le développement durable a pour but ultime de maintenir la vie dans le respect de la capacité du milieu et sans préjudice pour les générations futures. Il a pour prémisse que les initiatives prises par une société dans sa marche vers le progrès sont plus susceptibles d'être durables si elles découlent de stratégies intégrées qui reconnaissent l'interdépendance entre la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. Le DD évalue les incidences non seulement immédiates mais aussi à long terme de ces trois volets les uns par rapport aux autres, cherche à concilier les vues divergentes, atténue les effets négatifs et, en dernière analyse, indique les meilleures façons d'obtenir des résultats durables.

Texte d'appui utilisé par les deux ministères

Introduction

En 1995, la *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée de manière à obliger les ministères et organismes fédéraux à déposer une stratégie de développement durable au Parlement tous les trois ans. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) s'est employé à intégrer dans ses politiques, ses programmes et ses opérations les principes du développement durable (DD) dans le cadre des deux stratégies antérieures, *Action 2000*, déposée en décembre 1997, et *Action 2003*, déposée en février 2001.

Action 2006, Stratégie de développement durable des ministères des Affaires étrangères et du Commerce international, fait fond sur les points forts de ces deux stratégies et énonce comment les deux ministères entendent faire la promotion du DD de 2004 à 2006. La stratégie vise quatre buts : 1) assurer une meilleure intégration du développement durable dans les politiques, programmes et opérations ministériels; 2) veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du développement durable soit évident dans ses relations bilatérales, régionales et multilatérales; 3) promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du développement durable; 4) donner suite aux engagements prioritaires des deux ministères liés aux résultats du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.

Action 2006 a été façonnée par les consultations tenues tant à l'interne qu'à l'externe, ainsi que par les priorités et objectifs stratégiques du MAECI. Le DD appuie la promotion des valeurs et de la culture canadiennes à l'étranger en faisant la promotion des droits de la personne, de la bonne gouvernance et du respect de la primauté du droit. En outre, il a un impact positif sur la prospérité et l'emploi au Canada en favorisant la croissance économique sur le long terme et en confirmant la réputation du Canada comme partenaire commercial responsable. Enfin, le DD contribue à protéger notre sécurité à l'intérieur d'un cadre mondial stable en renforçant les institutions responsables et transparentes, la stabilité sociale et l'inclusion économique. Outre qu'elle contribue à entretenir une image positive du Canada à l'étranger, la promotion du DD sert

les objectifs commerciaux internationaux du Canada grâce à l'effet positif que peuvent avoir le commerce et l'investissement sur les droits de la personne, la protection de l'environnement et les normes de travail.

Action 2006 reconnaît la valeur des partenariats dans la progression vers le DD. Elle reflète aussi des recommandations récentes de la Commissaire à l'environnement et au développement durable quant à la nécessité d'expliquer les changements entre la deuxième et la troisième stratégies et comment s'imbrique la stratégie dans les autres plans et priorités ministériels; de se focaliser sur les nouvelles initiatives et montrer leurs retombées à long terme; et d'améliorer les normes précédentes de mesure du rendement.

Le DD est un processus évolutif par nature, et c'est pourquoi la présente stratégie ne sera pas statique. De nouveaux objectifs seront incorporés là où c'est approprié, sur la base des rapports annuels d'étape, des résultats de la recherche et de l'évolution de la situation, y compris au chapitre de la relation opérationnelle entre les deux ministères.

Si, dans l'idéal, il ne faudrait inclure des initiatives qu'une fois dûment prises en considération leurs répercussions économiques, sociales et environnementales, certaines initiatives de la stratégie ne prennent en compte pour l'essentiel que deux de ces dimensions fondamentales. Ce choix est dicté par l'importance des initiatives dans la promotion du DD, le fait que les impacts environnementaux englobent souvent des considérations sociales, comme celles relatives à la santé, et le ferme espoir « d'arriver à bon port ».

Document de changement, *Action 2006* aura sans doute des répercussions sur le travail des plus de 7 000 employés des deux ministères qui travaillent au Canada et dans 270 ambassades, hauts-commissariats, consulats généraux, consulats et bureaux satellites dans 180 pays. Il ne faut pas sous-estimer l'impact qu'auront ces personnes, à la fois à titre individuel et dans l'exécution de leurs fonctions professionnelles, sur les progrès réalisés au chapitre du DD.

Évaluation d'Action 2003 : Résumé

Dans le cadre d'Action 2003, *Stratégie de développement durable du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, il y a eu nombre de réalisations notables. Le personnel peut être fier du rôle qu'il a joué dans la préparation et la négociation internationale des dossiers suivants, de même que du leadership dont il a souvent fait montre pour atteindre de tels résultats :

1. La *Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants* (2001), qui devrait contribuer à réduire et, là où c'est possible, à éliminer un certain nombre des grands polluants de ce type.
2. Les *amendements à la Loi du Traité des eaux limitrophes internationales* (2001), qui interdisent les prélèvements massifs d'eau de tous les grands bassins hydrographiques au Canada.
3. Le *Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques* (2001), qui vise à protéger la diversité biologique contre les risques que peuvent poser les organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne.
4. Le *Statut de Rome de la Cour pénale internationale* (2002), qui servira la sécurité humaine dans le cadre du mandat que la Cour a reçu de juger les cas de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et grâce aux progrès que celle-ci permettra de faire en droit international en ce qui a trait aux droits des victimes et des enfants ainsi qu'à la justice sexospécifique.
5. La *ratification, par le Canada, du Protocole de Kyoto* (2002), une étape importante pour le Canada dans le renversement de la tendance actuelle au réchauffement planétaire.
6. Le *Plan d'action international de la FAO concernant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée* qui vise à prévenir, à contrecarrer et à éliminer ce type de pêche.
7. Le *Cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales*, un outil pour exécuter les évaluations environnementales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et mener d'autres négociations commerciales internationales.
8. La *responsabilité sociale des entreprises (RSE)*, issue du Plan d'action du Sommet des Amériques de 2001 et l'objet d'une première conférence hémisphérique (2002). La RSE est un précieux instrument de DD qui encourage les entreprises à s'intéresser de plus près aux relations avec les intervenants face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.
9. Le *Plan d'application de Johannesburg*, issu du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) en 2002, qui établit pour tous les pays participants des priorités et des actions spécifiques dans une vaste gamme de secteurs associés au développement durable.

Les réalisations qui précèdent ne concernent que neuf des 68 engagements énoncés dans *Action 2003*, dont 56 ont été entièrement respectés à la date de publication du présent rapport.

Une évaluation a été menée pour mieux mesurer l'efficacité relative d'Action 2003. Parmi les évaluateurs figuraient les membres du Groupe de travail du MAECI sur le DD, les agents chargés de faire rapport annuellement sur les engagements pris dans le cadre de la stratégie, les participants aux consultations internes et externes et un consultant de l'extérieur. Le texte intégral du rapport d'évaluation est reproduit à l'Annexe I*, mais on trouvera ci-après un résumé de ses quatre sections.

La première section, *Le développement durable et le MAECI*, examine comment le DD a été intégré dans les secteurs d'activité et identifie certains des défis qu'il reste à relever. Il y est mentionné que, malgré des progrès substantiels au niveau des stratégies ministérielles, un bon nombre de ministères fédéraux et la Commissaire à l'environnement et au développement durable reconnaissent qu'il reste manifestement à implanter une stratégie pangouvernementale du DD qui encadre les stratégies ministérielles. Dans les deux ministères, il faut étendre à tous les secteurs la responsabilité et la « maîtrise » des activités prévues par la stratégie. À cet égard, le DD devrait être identifié comme un objectif horizontal, ou comme un thème unificateur pour tout objectif stratégique. Cela s'impose aussi pour imprimer une dynamique en faveur du DD dans les deux ministères en montrant encore plus clairement au personnel l'engagement de la haute direction dans ce domaine.

Dans la deuxième section, qui traite de la présentation et de la structure d'*Action 2003*, il est noté que le document représente une amélioration par rapport à son prédécesseur, *Action 2000*, mais qu'il pourrait encore être bonifié. En particulier, *Action 2003* aurait pu être de nature plus stratégique et assortie de buts et d'objectifs plus précis, ainsi que de cibles concises, mesurables, assorties d'échéances et établissant clairement les résultats attendus. La nécessité de faire du DD une réalité opérationnelle dans les deux ministères reste très présente, et il est suggéré qu'un « énoncé de mission » pourrait être utile à cet égard. Dans l'ensemble, il est jugé que la conception d'*Action 2003* a contribué à présenter de façon appropriée la nature du DD au MAECI au public et au personnel du ministère. Le rapport recommande de conserver cette conception pour la stratégie suivante, mais note que le prochain

document devrait être condensé et rationalisé; il suggère aussi qu'une « feuille de route » ou un tableau schématique du DD, d'une page, pourrait utilement illustrer comment les buts et les objectifs s'insèrent dans les plans et les priorités stratégiques des deux ministères.

La troisième section examine chacun des six buts d'*Action 2003*; et, bien que ces derniers restent valides, elle renferme des suggestions détaillées pour fusionner certains d'entre eux et en élargir d'autres et les renforcer au moyen d'objectifs plus concrets.

La dernière section reprend les messages les plus forts formulés par les participants aux ateliers internes et externes - la nécessité d'un plus grand leadership de la part du gouvernement et de ses ministères en matière de DD et la nécessité de donner une dimension plus stratégique à *Action 2006*, qui devrait avoir des buts et objectifs moins nombreux et assortis de résultats réalisables et clairs. On y renvoie également le lecteur au site web des deux ministères et aux nombreux progrès réalisés dans le cadre d'*Action 2003* pour expliquer pourquoi les buts de la prochaine stratégie devraient faire fond sur ces réalisations. Des informations plus précises sur les buts figurent dans la section suivante, « Établissement des buts ». En conclusion, le rapport reconnaît qu'il incombe au ministère des Affaires étrangères de jouer un rôle de coordonnateur et de médiateur entre les divers paliers gouvernementaux afin que le Canada puisse aller de l'avant le plus efficacement pour servir ses intérêts internationaux en matière de DD.

*Le texte intégral du rapport d'évaluation d'*Action 2003* est reproduit à l'Annexe I d'*Action 2006* sur le site du développement durable du MAECI à l'adresse <http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sd-dd/Append-fr.asp>

Établissement des buts

Dans les débuts de l'élaboration d'*Action 2006*, on a tenu des ateliers consultatifs avec le personnel des deux ministères et avec des intervenants de l'extérieur. Même si la formule a varié légèrement dans l'un et l'autre cas, les participants ont été invités à faire un examen critique d'*Action 2003*, à identifier les grands enjeux de DD confrontant le Canada, à évaluer les recouvrements avec le mandat du MAECI (examen des questions) et à faire des recommandations sur le ciblage de la prochaine stratégie de DD.

Les participants aux deux ateliers se sont accordés pour dire que les buts fixés pour *Action 2003* demeuraient pertinents; ils étaient toutefois d'avis qu'ils pourraient être amalgamés et restructurés de manière à être plus clairs et à refléter les réalisations récentes du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) ainsi que les défis posés par la sécurité humaine et les conflits.

Les participants ont convenu que les deux ministères devaient s'assurer d'abord et avant tout de donner l'exemple au chapitre du développement durable. Ils ont aussi indiqué qu'il fallait continuer d'agir aux plans bilatéral, régional et multilatéral pour promouvoir et faire avancer le DD, et de faire fond sur les efforts déjà faits concernant la responsabilité sociale des entreprises, les liens entre le DD et la mondialisation et le commerce, ainsi que les mesures pour faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement et à leurs impacts économiques et sociaux. Ils ont en outre mis l'accent sur la nécessité de trouver des moyens de réduire les disparités et les tensions sociales associées à la sécurité humaine et aux droits de la personne.

Les deux groupes ont insisté sur le fait que la communauté internationale et les Canadiens seraient à la fois déçus et découragés en l'absence d'une volonté ferme du Canada de donner suite aux engagements que lui-même et d'autres ont pris au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg.

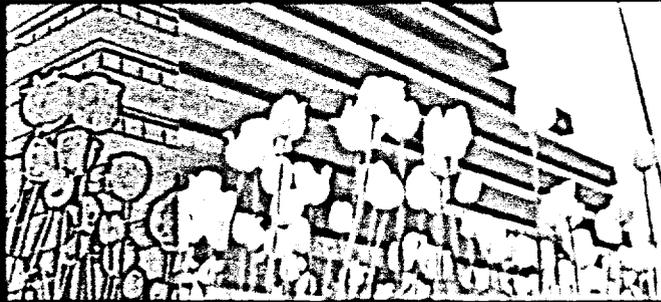
L'apport des participants aux ateliers et les conseils reçus du Groupe de travail du MAECI sur le développement durable ont aidé à élaborer les quatre buts et contribué au développement d'un bon nombre des objectifs, des cibles, des actions et des résultats attendus. Les groupes de consultation et un échantillonnage beaucoup plus grand de plus de 600 personnes, auxquelles ont été envoyées une version papier et une version électronique d'une ébauche d'*Action 2006* en août et en septembre derniers, les ont ensuite raffinés.

Les quatre buts sont énoncés ci-après. Suit une brève description de la façon dont on entend mener chacun à terme, accompagnée de tableaux avec objectifs, cibles et actions à l'appui ainsi que d'une description des résultats attendus. Les deux ministères sont responsables devant le Parlement de la réalisation des engagements énoncés dans les tableaux, et ils rendront compte chaque année des progrès faits à ce chapitre dans leur rapport sur le rendement. De plus, ils publieront chaque année des rapports d'étape sur leur site web du développement durable.

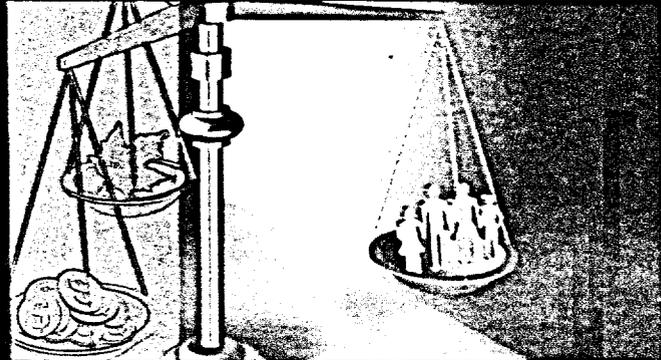
Pour plus d'information sur l'élaboration des buts, voir l'*Annexe II d'Action 2006* sur le site du développement durable du MAECI à l'adresse <http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sd-dd/Append-fr.asp>

Action 2006

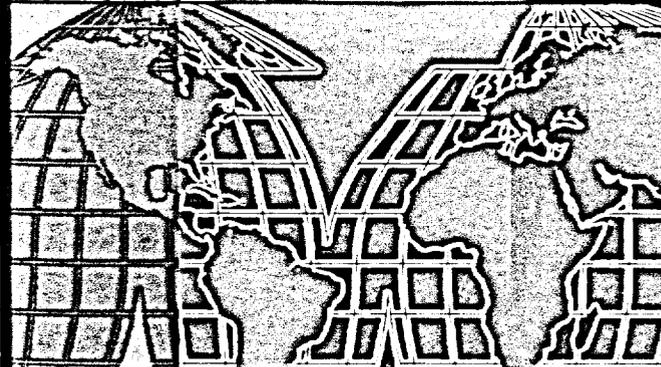
Les buts



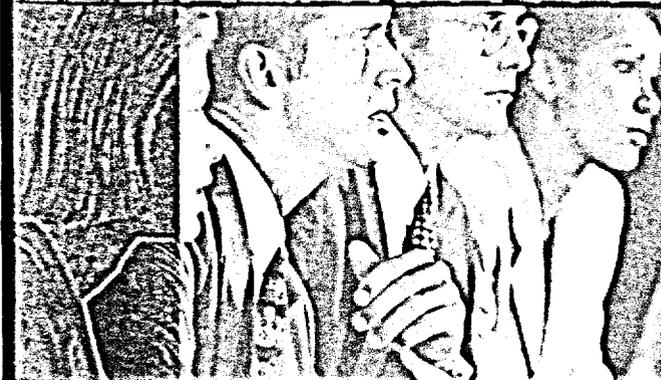
① Assurer une meilleure intégration du développement durable dans les politiques, programmes et opérations ministériels.



② Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du développement durable soit manifeste dans ses relations bilatérales, régionales et multilatérales.



③ Promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du développement durable.



④ Donner suite aux engagements prioritaires des deux ministères liés au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.

But 1 : Assurer une meilleure intégration du développement durable dans les politiques, programmes et opérations ministériels.

Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international doivent non seulement embrasser et promouvoir les principes du DD sur la scène internationale, mais aussi veiller à ce qu'ils deviennent un élément fondamental de tous les aspects de leur activité. L'accomplissement de ce but exige une direction responsable et un personnel qui a confiance dans sa capacité d'incorporer les principes et critères suivants du DD dans les politiques, les programmes et les opérations.

- **processus décisionnel intégré** : fonder les décisions sur une évaluation globale de leurs incidences environnementales, sociales et économiques à court et à long termes, afin de s'assurer qu'elles produisent des résultats durables.
- **Consultation, transparence, partenariat, responsabilité partagée et obligation de rendre compte** : discuter avec les autres ministères et organismes fédéraux et les divers paliers de gouvernement, les organisations autochtones, le secteur privé, la société civile et les organisations nationales et internationales selon que de besoin, pour garantir un processus décisionnel inclusif sur les questions de fond et un partenariat fondé sur le mandat,

les ressources et les compétences de tous les partenaires, ainsi que des mécanismes de rapport efficaces.

- **Utilisation efficace des ressources** : promouvoir des politiques, des pratiques et des technologies qui réduisent la consommation et utilisent les ressources le plus efficacement possible.

Une application professionnelle des principes du DD suppose aussi un effectif qui se sent apprécié, a la formation voulue et est rémunéré de façon appropriée. Les deux ministères mettent de l'avant des politiques de ressources humaines en ce sens pour améliorer le moral des employés et leur satisfaction au travail, et diminuer le nombre de départs hâtifs dans certains groupes. Une des initiatives en cours est l'initiative e³, basée sur les principes de l'équilibre, de l'efficacité et de l'excellence : elle suppose de mettre en place des priorités claires et limitées, et de trouver des façons de travailler plus intelligemment de manière à trouver un meilleur équilibre entre la vie personnelle de l'individu et sa vie professionnelle.

Le tableau ci-après concernant le but 1 présente les nouveaux engagements pris par les deux ministères pour s'assurer de faire du DD un précepte opérationnel; on y trouve en outre les

engagements à réaliser dans le contexte du Système de gestion environnementale (SGE). Bien que le SGE soit focalisé sur le pilier « environnement » du DD plutôt que sur une intégration des trois piliers, on a jugé qu'il était trop important pour ne pas en faire mention dans le contexte de ce but. Le Comité de gestion environnementale continue de progresser dans le développement et l'application du SGE des deux ministères; basé sur les critères de la norme ISO 14000*, il cible 12 secteurs prioritaires : les sites contaminés, les réservoirs de stockage de combustible, les substances appauvrissant la couche d'ozone, l'approvisionnement, les bâtiments durables, la gestion de l'utilisation des terres, l'eau et les eaux usées, l'énergie, la gestion des déchets solides, les interventions d'urgence, la gestion des matières dangereuses et la gestion des flottes de véhicules. D'une importance clé pour une écologisation efficace des opérations, un tel SGE est particulièrement difficile à appliquer pour deux ministères à l'oeuvre dans 270 emplacements disséminés dans 180 pays.

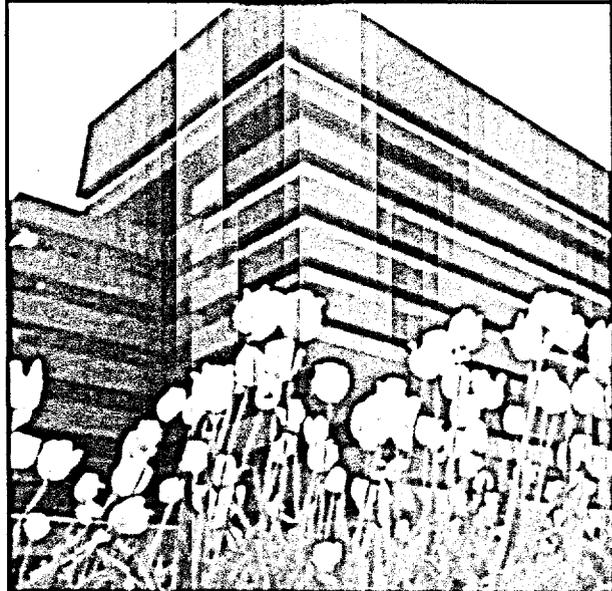
Les deux ministères participent activement à divers comités interministériels qui partagent de l'information, développent des instruments et collaborent à l'examen de questions horizontales - qui tous influencent l'application des principes de DD. Une question horizontale digne de mention est l'élaboration d'une stratégie fédérale du développement durable, qui pourrait encadrer l'action de tous les ministères dans ce domaine. Nous continuerons de travailler avec d'autres ministères et organismes à élaborer une telle stratégie dans un proche avenir, en tant que première étape dans le développement d'une stratégie nationale. Les deux ministères participent aussi à une autre initiative horizontale d'envergure, l'Initiative de développement durable dans les opérations gouvernementales, qui a présentement pour objectif premier de faire adopter par les ministères des techniques de mesure et des méthodes de rapport communes.

*On trouvera dans le Glossaire plus de précisions sur les critères de la norme ISO 14000

But 1 Les défis relatifs aux nouvelles structures ministérielles

Au fur et à mesure qu'évolueront les structures du ministère des Affaires étrangères et du ministère du Commerce international, il y aura des défis à relever:

- poursuivre l'intégration du développement durable à des secteurs d'activité et à des plans d'activités distincts
- poursuivre le développement et la mise en oeuvre du système de gestion environnementale comme il s'applique à des opérations distinctes
- respecter tous les engagements de la Stratégie y compris ceux qui recouvrent les intérêts des deux ministères
- instaurer la surveillance et les liens hiérarchiques nécessaires afin d'éviter tout chevauchement inutile des tâches.



But 1 Assurer une meilleure intégration du développement durable

OBJECTIFS	CIBLES/ACTIONS
<p>I:A Meilleure connaissance ministérielle des principes de DD et capacité plus grande de les appliquer grâce à une sensibilisation et une formation plus poussées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Offrir des cours de formation d'intérêt pour la haute direction (2004). (ii) Inclure le rôle de l'examen environnemental et socio-économique dans les cours sur la gestion des risques commerciaux et financiers (mai 2004). (iii) Piloter un cours de sensibilisation au DD axé spécifiquement sur les besoins du personnel des missions (2004). (iv) Inclure dans la session de formation sectorielle à Globe 2004 un module DD à l'intention des agents de commerce participants des missions.
<p>I:B Meilleure intégration des politiques et soutien accru pour le DD à la grandeur des deux ministères.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Nommer un champion du DD chez les sous-ministres adjoints ou sous-ministres, ainsi qu'un porte-parole du DD dans chaque direction générale (avril 2004). (ii) Mettre en place une politique du DD spécifique aux ministères, ainsi que des outils d'examen des politiques (lentille DD) (déc. 2004).
<p>I:C Meilleures communications à l'interne sur le DD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Créer une trousse d'outils de communication adaptés aux programmes de sensibilisation des missions à l'étranger en ce qui a trait au DD (juin 2004). (ii) Développer des produits de communication qui fassent la promotion des capacités du Canada dans le domaine du DD auprès des acheteurs étrangers (déc. 2005). (iii) Créer, sur le site web du DD, une logithèque des réussites en DD aux niveaux ministériel, fédéral, provincial et des entreprises ou au plan international (juin 2004). (iv) Développer des outils de sensibilisation à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) (2005).
<p>I:D Meilleure gestion des projets grâce au Système de gestion environnementale (SGE).</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Appliquer les nouvelles dispositions de la loi C-9 (évaluation environnementale des projets) (2004). (ii) Développer et appliquer une approche ministérielle à l'initiative sur les bâtiments durables (2005). (iii) Porter de 45 % en 2003 à 80 % en 2006 le pourcentage des évaluations de sites contaminés dans les propriétés de l'État à l'étranger.

But 2 : Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du développement durable soit manifeste dans ses relations bilatérales, régionales et multilatérales

Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international sont entre autres chargés de promouvoir le commerce international, de développer et de coordonner les politiques et priorités du Canada à l'étranger et de prodiguer des conseils à ces égards, ainsi que de promouvoir les valeurs et la culture canadiennes. Le DD est à la fois une priorité internationale et une valeur à laquelle les Canadiens sont attachés.

Principaux mandataires du Canada sur la scène internationale, les deux ministères jouent un rôle unique dans la promotion des trois piliers du développement durable dans les relations bilatérales, régionales et multilatérales qu'entretient le Canada. Ils savent l'importance de travailler avec les intervenants, les organisations autochtones, la société civile, les autres paliers de gouvernement et les autres ministères ainsi qu'avec les partenaires internationaux du Canada à trouver des moyens d'intégrer le DD dans nos initiatives internationales ainsi que dans les politiques et les programmes de travail des organisations mondiales dont le Canada est membre.

Un des ministères - et parfois l'un et l'autre - fera une promotion active du développement durable par le biais de sa participation à des organismes internationaux comme

l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, la Commission nord-américaine de coopération environnementale (NACEC), l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Organisation des États américains (OEA), le Sommet des Amériques, le Conseil de l'Arctique et le G8.

Le Canada est aussi actif à l'OMC. Le commerce international permet à chaque pays de mieux utiliser ses ressources en se spécialisant et en maximisant son avantage comparatif. Le commerce accroît l'efficacité économique, ce qui contribue à la croissance économique, à une plus grande productivité et à des revenus plus élevés. Il profite en outre tant aux entreprises qu'aux consommateurs en leur donnant accès à davantage de produits, de services, de technologies et d'idées. Un système commercial mondial peut aussi faire progresser le DD par son soutien des normes environnementales, de meilleures normes de travail, d'un respect plus grand des droits de la personne, et par les ressources supplémentaires qu'il

génère pour les politiques sociales. Il crée aussi un réseau international d'interdépendance qui concourt à la paix et à la stabilité dans le monde.

Le Canada croit que les règles et objectifs commerciaux et environnementaux devraient se renforcer mutuellement. C'est pourquoi les deux ministères se sont engagés à militer en faveur de marchés plus ouverts, plus prévisibles et obéissant à des règles; mais ils savent que certains Canadiens restent préoccupés par l'impact d'une libéralisation plus grande du commerce sur les intérêts canadiens et que le public doit donc être bien informé, consulté comme il se doit et engagé.

Il est convenu que le *Cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales*, adopté en 2001, continuera de s'appliquer dans nos négociations commerciales actuelles et futures.

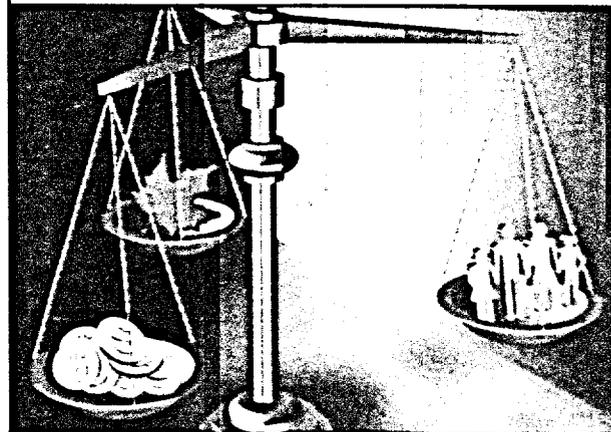
De plus, les préoccupations communes associées au DD continueront de faire l'objet d'un examen avec les partenaires régionaux et bilatéraux. Un moyen pratique d'y parvenir est de négocier des ententes sur l'environnement et sur le travail parallèlement à la négociation d'accords bilatéraux et régionaux.

Établissements humains durables

Les zones urbaines accueillent actuellement près de la moitié de l'humanité et les chiffres ne cessent de croître. Le développement des sociétés contemporaines dépendra de la façon dont on perçoit et on gère la croissance des villes, dont certaines ont des populations et une économie dépassant celles de nombreux pays.

Au Sommet mondial sur le développement durable, le Canada a réaffirmé son engagement vis-à-vis du développement urbain durable en invitant le monde à se rendre à Vancouver à l'occasion du Forum urbain mondial. Ce forum, qui est une initiative du Programme des établissements humains des Nations Unies, a lieu tous les deux ans et permet d'échanger des idées et des pratiques exemplaires concernant les questions liées aux établissements humains.

Le Forum urbain mondial de 2006, qui se tiendra à Vancouver, offrira au Canada l'occasion de présenter ses pratiques exemplaires et de faire preuve de leadership en rapport avec le développement urbain durable.



But 2 Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard de bilatérales, régionales et multilatérales

OBJECTIFS

CIBLES/ACTIONS

2:A

Meilleure intégration des considérations environnementales liées au commerce dans nos relations bilatérales, régionales et multilatérales.

- (i) Mieux intégrer les considérations environnementales et de développement durable dans la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques d'ici à 2005, à l'Organisation mondiale du commerce d'ici à 2005 et dans les accords commerciaux bilatéraux.
- (ii) Participer à l'examen décennal de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. (2004)

2:B

Meilleure intégration des considérations environnementales dans le financement et la promotion du commerce.

- (i) Étudier la faisabilité de fournir une orientation nationale sur les services de transport durables qui aide les exportateurs canadiens à identifier et à utiliser les routes et systèmes les plus durables pour livrer leurs produits et services (2006).
- (ii) S'assurer que le futur règlement concernant la Corporation commerciale canadienne (CCC) en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* reflète le mandat et le rôle de la CCC (2006).
- (iii) Militer en faveur d'une version améliorée des Approches communes de l'OCDE concernant l'environnement et les crédits à l'exportation (2004).
- (iv) Appuyer le développement et la commercialisation de technologies novatrices de réduction de la pollution (2005).
- (v) Promouvoir les occasions d'exportation de technologies d'énergie verte par l'entremise du Bureau du Mécanisme pour un développement propre et de l'Application conjointe (MDP et AC) et donner une viabilité accrue à des projets grâce au financement carbone - la vente de crédits de réduction d'émissions provenant d'une activité de réduction des émissions (2006).

But 2 Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard des relations bilatérales, régionales et multilatérales

OBJECTIFS	CIBLES/ACTIONS
<p>2:C Appliquer le Plan canadien d'action pour l'Afrique en collaboration étroite avec l'ACDI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Appuyer le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) par l'entremise du Plan d'action pour l'Afrique (PAA) et d'autres engagements comme l'augmentation annuelle en cours de 8 % de l'aide internationale (la moitié ou plus allant à l'Afrique); et la participation du Canada au Forum de partenariat africain (2005). (ii) Conclure des partenariats bonifiés avec des pays africains dont l'action reflète les engagements pris dans le cadre du NPDA, y compris un engagement politique et financier envers la bonne gouvernance et la primauté du droit. (iii) Par l'entremise du Plan Afrique-G8 de renforcement des capacités africaines chargées de mener des opérations de soutien de la paix, fournir une aide technique et financière aux pays africains, à l'Union africaine et aux organisations régionales afin qu'ils s'engagent davantage dans la prévention et le règlement des conflits sur le continent.
<p>2:D Progrès internationaux au plan de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) à lier aux initiatives du secteur privé et d'associations d'affaires du Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Promouvoir et appuyer le leadership des sociétés canadiennes en matière de RSE en développant et diffusant mieux les outils et le matériel d'orientation aux niveaux national et international (2005). (ii) Accroître la participation des pays en développement au programme international de RSE (2006).
<p>2:E Coopération accrue en Amérique du Nord dans les dossiers environnementaux transfrontières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Développer des approches pour la mise en oeuvre de l'Annexe de 2000 sur l'ozone afin de respecter l'échéance de 2007 fixée dans l'Accord. (ii) Reprendre la négociation, avec les États-Unis et le Mexique, d'un accord sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontières. (iii) Finaliser les mesures d'application de l'Accord Canada-France sur le pétrole et le gaz d'ici à 2005. (iv) Examiner les possibilités d'une meilleure coopération avec les États-Unis concernant les espèces aquatiques étrangères envahissantes.

But 2 Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux

OBJECTIFS

CIBLES/ACTIONS

2:F Progrès relativement aux accords et dossiers internationaux liés à la bonne gouvernance (voir le But 4 pour les autres).

- (i) Militer en faveur d'une meilleure gouvernance internationale concernant l'eau, particulièrement avec les partenaires du Canada dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et réaliser les buts de la Déclaration du millénaire (2006).
- (ii) Promouvoir les intérêts du Canada à l'égard des établissements humains durables et de la bonne gouvernance en se réengageant vis à vis du Programme des établissements humains de l'ONU, en devenant membre du conseil d'administration d'ONU-Habitat d'ici à 2005 et en accueillant le Forum urbain mondial à Vancouver en mai 2006.

2:G Mise en œuvre des éléments de DD du volet nordique de la politique étrangère du Canada.

- (i) Investir dans des projets comme l'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique et le manuel de la technologie d'évaluation de la décontamination des rivages de l'Arctique (en cours).
- (ii) Accueillir au Canada le Secrétariat du Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur le DD. (2003 et en cours).
- (iii) Accroître la participation du Nord canadien au développement en cours de l'Université de l'Arctique, en finançant la participation des maisons d'enseignement du Nord canadien, l'enseignement et l'élaboration de cours et augmenter les inscriptions des étudiants canadiens (2004-2006).
- (iv) Influencer sur le deuxième Plan d'action de l'UE sur la dimension nordique, pour mettre en œuvre la Déclaration conjointe par le Canada et l'Union européenne sur la coopération nordique (2004).
- (v) Aider le Nord de la Russie à atteindre ses objectifs de DD, conformément à la Déclaration conjointe du Canada et de la Fédération de Russie sur la coopération dans l'Arctique et le Nord.

BUT 3 : Promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du développement durable

Les événements tragiques du 11 septembre ont dissipé toute illusion que les enjeux de sécurité pourraient effectivement être traités de façon isolée. Les événements qui surviennent à l'extérieur des frontières du Canada influent sur la qualité de vie des Canadiens. Dans un monde de plus en plus interdépendant, les nations et leurs citoyens sont forcés de revoir la façon dont ils gèrent les activités, défendent les intérêts et affrontent les menaces qui interpellent l'ensemble de la collectivité.

Les risques de prolifération des armes nucléaires et des missiles à longue portée dans les régimes hostiles ou au sein de réseaux terroristes et les conflits intra-étatiques, qui constituent aujourd'hui la vaste majorité des guerres, ont fait naître de nouveaux types de menaces dans l'après-guerre froide, et l'instabilité politique, la pauvreté, la rareté des ressources et l'effondrement des systèmes écologiques aggravent la situation.

Il est de plus en plus reconnu que le développement durable (DD) et les enjeux de sécurité sont inextricablement liés. Et il est de plus en plus accepté que la sécurité ne se limite pas à l'absence de conflit, qu'une paix durable et la prospérité exigent une vision plus vaste embrassant la non-prolifération des

armes, la démocratie et les droits de la personne, les fondements de la justice et de la bonne gouvernance, l'éradication de la pauvreté, l'égalité des sexes, la santé humaine et la protection de l'environnement.

Le ministère des Affaires étrangères est résolu à faire progresser la sécurité humaine et à développer un système international pacifique, inclusif et fondé sur des règles, qui reflète les valeurs canadiennes et dans lequel le Canada et les Canadiens sont en sécurité. Instrument d'une grande partie des activités internationales du Canada, le ministère a une réelle occasion de promouvoir ces valeurs et d'opérer des changements mondiaux sur les plans de la sécurité internationale, du respect des droits de la personne, de la sécurité humaine, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit, conditions préalables de progrès du développement durable.

L'égalité des femmes est un élément fondamental des politiques étrangère et intérieure du Canada ainsi que de sa politique d'aide au développement. Cela découle de la conviction que cette égalité est une composante essentielle de l'avancement des droits de la personne et de la démocratie, et que le développement durable et équitable ne deviendra réalité que

si les femmes participent de plain-pied aux décisions concernant ces processus et aux avantages qui en résultent. Lors de récentes consultations pancanadiennes sur l'actualisation de la politique étrangère, les Canadiens se sont massivement prononcés en faveur d'une politique qui privilégie ces valeurs clés.

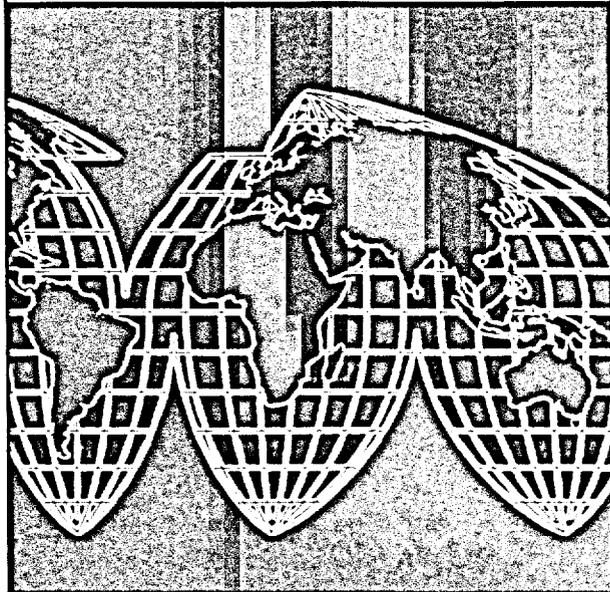
Outre la contribution et le soutien actifs qu'il apporte à diverses tribunes multilatérales, comme le Réseau de la sécurité humaine, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation des États américains, les Nations Unies et le Conseil de l'Arctique, et aux accords internationaux, le ministère des Affaires étrangères gère aussi la contribution du Canada au Programme de la sécurité humaine et au Programme de partenariat mondial. Cette dernière initiative, lancée avec la collaboration des pays du G8 et d'autres États, fournit les moyens financiers et techniques pour comptabiliser, sécuriser et, à terme, éliminer les armes et agents de destruction massive en Russie et dans d'autres pays de l'ex-Union soviétique.

Le Canada a aussi joué un rôle majeur dans le Processus de Kimberley, un processus pionnier destiné à briser le lien entre les zones de conflit armé et le commerce international illicite des diamants bruts ainsi qu'à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et le développement durable des ressources naturelles dans les régions touchées par un conflit.

Conjuguer nos efforts pour la paix et la sécurité

Le ministère des Affaires étrangères, de concert avec le Comité coordonnateur pour la consolidation de la paix et le Consortium canadien sur la sécurité humaine, organise des rencontres annuelles spécialisées afin d'accroître la cohérence et l'efficacité de la contribution du Canada à la paix et à la sécurité internationales. Voir le site : <http://www.humansecurity.gc.ca>

Le président de la Banque mondiale a affirmé que l'idée selon laquelle un monde riche et un monde pauvre peuvent coexister sans conséquences graves n'est pas réaliste. Nous devons examiner les causes qui sous-tendent les conflits, l'instabilité, la pauvreté et la dégradation de l'environnement.



But 3 : Promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de l'homme comme conditions préalables du développement durable

OBJECTIFS

CIBLES/ACTIONS

3:A Gestion efficace du Programme canadien de partenariat mondial (établi dans le cadre du Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes) pour éliminer les armes de destruction massive en conformité avec les politiques et les préoccupations environnementales canadiennes, surtout en ce qui concerne le Nord canadien.

- (i) Conclure avec la Fédération de Russie un accord bilatéral sur la destruction des armes chimiques conforme aux Lignes directrices du Partenariat sur les projets de coopération nouveaux ou élargis (2004).
- (ii) Fournir des fonds pour la construction des installations de destruction d'armes chimiques à Shchuch'ye, dans l'oblast de Kurgan (2003-2005).
- (iii) Fournir des fonds au programme de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin de gérer en sécurité le combustible nucléaire irradié provenant des sous-marins dans le nord de la Russie (2003/2004).
- (iv) Fournir des fonds au programme russe d'élimination du plutonium (en cours).
- (v) Travailler avec l'Agence internationale de l'énergie atomique à renforcer la sécurité nucléaire et radiologique dans l'ensemble de l'ex-Union soviétique et contribuer financièrement à ses travaux (2004).
- (vi) Financer des projets du Centre international des sciences et de la technologie, à Moscou, pour le recyclage d'anciens spécialistes de l'armement (2003-2008).

3:B Gestion efficace du Programme de consolidation de la paix et de sécurité humaine établi pour promouvoir les objectifs de politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine. (Depuis 2000, le MAECI utilise son Programme de la sécurité humaine, doté d'un budget de 50 millions \$, pour financer plus d'une centaine de projets par année un peu partout au Canada et dans le monde.)

- (i) Mener des consultations avec les ONG, le monde universitaire et au sein du gouvernement, sur les politiques relatives à des enjeux prioritaires de sécurité humaine. Appuyer des travaux de recherche et d'élaboration de politiques par des ONG et des instituts de recherche réputés (mars 2005).
- (ii) Développer davantage le programme de la sécurité humaine au moyen de rapports, de documents stratégiques, de résolutions, de mesures législatives, de réunions de haut niveau et de réseaux de pays de même opinion (mars 2005).
- (iii) Mettre de l'avant/en application les priorités canadiennes au sein de réseaux d'États de même opinion (mars 2005).
- (iv) Identifier et financer des projets de sécurité humaine dans des secteurs prioritaires, tant fonctionnels que régionaux (mars 2005).

But 3 : Promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de l'homme comme conditions préalables du développement durable

OBJECTIFS

CIBLES/ACTIONS

3:B Suite

- (v) Engager la participation de partenaires, de directions générales géographiques et de missions (y compris par des visites des missions) à la planification, à la programmation et au suivi en matière de sécurité humaine (mars 2005).

3:C Coordination internationale et leadership au niveau des politiques axés sur l'universalisation, l'application et la durabilité de la Convention d'Ottawa, le cadre international visant à apporter une solution permanente à la tragédie humaine causée par les mines antipersonnel.

- (i) À titre de président du Groupe de contact sur l'universalisation et important fournisseur de ressources, maintenir un rôle de leadership au plan mondial afin de consolider l'action antimines durant la période qui mène à la Conférence d'examen à la fin de 2004, y compris l'élaboration de documents et d'initiatives critiques (par ex. un plan pour influencer sur la direction de l'action antimines après 2004).
- (ii) Aider les États parties, techniquement et financièrement, à honorer leurs obligations et à respecter les délais aux termes de la Convention, surtout les pays qui sont touchés par les mines et qui n'ont pas à eux seuls la capacité de relever les défis (2004-2006).
- (iii) Maintenir le leadership international canadien en matière de destruction des stocks de mines en agissant comme co-rapporteur du Groupe permanent d'experts en destruction des stocks de mines et en fournissant de l'aide technique, matérielle et financière à des États parties qui ont signalé avoir besoin d'aide pour respecter les échéances imminentes de quatre ans.
- (iv) Intégrer graduellement l'action antimines du MAECI dans l'ensemble de ses activités et de celle des autres ministères (par ex. l'ACDI).

But 3 : Promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de la personne comme conditions préalables du développement durable

OBJECTIFS

3:D Engagement bilatéral et multilatéral pour renforcer les droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du DD, et mise en place de mécanismes pour l'aide humanitaire internationale.

CIBLES/ACTIONS

- (i) Négocier l'élaboration d'un instrument juridique ou autre (par ex. des pratiques exemplaires) pour contrer les dangers posés par les engins non explosés (ERW), au moyen d'opérations de nettoyage, de la collecte et de la communication d'informations et d'avertissements et d'aide et de coopération volontaires (2005).
- (ii) Renforcer la participation des peuples autochtones à la formulation des politiques canadiennes et aux activités du Conseil de l'Arctique en facilitant leur engagement dans ces processus (2004-2006).
- (iii) Donner suite aux priorités stratégiques en matière d'égalité des sexes et des droits humains de la femme (2004-2006)
 - présence accrue des femmes dans les postes d'élaboration des politiques et de décision à l'ONU et dans d'autres organismes multilatéraux et internationaux;
 - nombre accru d'organismes onusiens, internationaux et multilatéraux mettant en oeuvre des initiatives d'implantation généralisée de l'égalité des sexes, y compris la mise en place de centres de coordination/conseillers de l'égalité des sexes;
 - adoption (et coparrainage plus fréquent) de résolutions pilotées par le Canada à l'ONU et dans d'autres forums multilatéraux et régionaux.

But 4 : Donner suite aux engagements prioritaires des deux ministères liés au Sommet mondial sur le développement durable : Johannesburg, 2002

En 1992, Rio de Janeiro, au Brésil, a été l'hôte de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Aussi appelée le « Sommet de la Terre », la CNUED a focalisé l'attention du monde sur les liens entre les questions sociales, économiques et environnementales. Elle a débouché sur l'Action 21, un programme d'actions devant conduire au développement durable au XXI^e siècle.

À l'occasion du dixième anniversaire du Sommet de la Terre, des représentants des gouvernements, de la société civile et du secteur privé se sont donné rendez-vous au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), tenu à Johannesburg en août 2002. La communauté internationale a alors passé en revue les progrès réalisés, discuté de questions relatives au DD et consolidé un plan d'action pour la pleine mise en oeuvre d'Action 21. Les négociations menées au SMDD ont abouti au Plan d'application de Johannesburg (PAJ) qu'ont entériné les gouvernements participants.

La préparation et la participation du Canada au SMDD ont été coordonnées par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), de concert avec Environnement Canada (EC) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Des mesures ont été prises par l'entremise du

Secrétariat canadien du SMDD pour amener la société civile et le milieu des affaires à participer de près à toutes les étapes, de manière à ce que les Canadiens intéressés comprennent les objectifs et les résultats du SMDD, ainsi que les mesures de suivi à prendre. Ces efforts ont également permis au gouvernement de prendre le pouls de la société civile et du milieu des affaires.

Depuis le Sommet de Johannesburg, le Secrétariat et les ministères concernés ont analysé le PAJ et ont extrait des 602 paragraphes 46 engagements spécifiques au Canada. Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international sont responsables au premier chef de neuf de ces engagements, énoncés dans le tableau ci-après. La présentation de ce dernier diffère de celle des trois tableaux précédents, car il a été décidé d'inclure dans les Objectifs le libellé exact des engagements du PAJ, et cela, afin de faciliter le suivi du Plan. Il convient aussi de noter que les deux ministères participeront à 24 autres engagements, exposés à l'Annexe IV, *Sommet mondial sur le développement durable : engagements auxquels le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international participent*.

Sur le plan international, le suivi du SMDD est supervisé par la Commission du développement durable (CDD) de l'ONU. À sa Onzième session,

tenue en mai 2003 à New York, la CDD s'est basée sur les résultats du SMDD pour élaborer un programme de travail qui la rendra plus efficace, et davantage orientée vers la mise en oeuvre. L'ancien MAECI a participé activement à la négociation de ce nouveau programme et cycle de travail de la CDD, comme d'autres ministères fédéraux d'ailleurs, et le ministère des Affaires étrangères continuera de coordonner la participation du Canada au processus de la CDD. Au cours des deux prochaines années, à savoir 2004 et 2005, les principaux thèmes seront l'eau, l'assainissement et les établissements humains.

SMDD - Qui a participé?

De nombreux secteurs de la société ont des rôles à jouer pour faire avancer les initiatives de développement durable. Le SMDD a réaffirmé la valeur de la coopération et des partenariats entre les différents secteurs et juridictions.

La délégation canadienne, qui était dirigée par le Premier ministre, comprenait des représentants du gouvernement fédéral ainsi que des représentants :

- des provinces et territoires;
- de la collectivité autochtone (Premières nations, Inuits et Métis) ;
- d'organismes non gouvernementaux s'occupant de développement et de l'environnement;
- du monde des affaires;
- des jeunes;
- d'organisations locales.



But 4 Donner suite aux engagements prioritaires des deux niveaux de développement durable : Johannesburg, 2002

OBJECTIFS

CIBLES/ACTIONS

4:A Une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), sur la base de la Déclaration de Bahia.

Élaborer d'ici à 2005 une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, sur la base de la Déclaration de Bahia et des Priorités d'action après 2000 adoptées par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et inviter instamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, les organisations internationales s'occupant de gestion des produits chimiques et les autres organismes internationaux et intervenants compétents à collaborer étroitement à cet effet, selon que de besoin.

Plan d'application de Johannesburg (23 b)

- (i) Contribuer à l'élaboration du contenu de cette approche et participer aux réunions annuelles du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE et aux réunions préparatoires de 2004 et 2006, de façon à s'assurer que d'ici 2020 les produits chimiques soient fabriqués et utilisés avec un minimum d'effets nocifs importants sur la santé humaine et l'environnement.

Le ministère des Affaires étrangères s'assure que le processus national de contribution est un processus ouvert, transparent et inclusif, qui donne à tous les ministères et aux acteurs non gouvernementaux l'occasion de participer à l'élaboration des positions du Canada et de les commenter.

4:B Un mécanisme de coordination interorganisations pour les questions liées aux océans et aux côtes.

Mettre en place, au sein du système des Nations Unies, un mécanisme de coordination interorganisations efficace, transparent et permanent pour les questions liées aux océans et aux côtes.

Plan d'application de Johannesburg (30 c)

- (i) Suite à la recommandation faite par le Canada à la réunion de juin 2003 du Processus de consultation informel de l'ONU sur les affaires maritimes et le droit de la mer, s'assurer que les rapports annuels des organismes concernés concentrent sur la façon dont ces derniers coordonnent leurs travaux relatifs aux questions débattues aux réunions antérieures et futures du Processus.

But 4 Donner suite aux engagements prioritaires des deux in durable : Johannesburg, 2002

OBJECTIFS

4:C

Application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Accord visant le respect, par les navires de pêche en haute mer, des mesures internationales de conservation et de gestion.

Ratifier et appliquer effectivement les accords ou arrangements pertinents des Nations Unies et, le cas échéant, les instruments connexes en matière de pêche régionale, en prenant note en particulier de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs et de l'Accord de 1993 visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion, ou y adhérer.

Plan d'application de Johannesburg (31 b)

CIBLES/ACTIONS

- (i) Continuer de promouvoir l'entrée en vigueur, d'ici février 2005, de la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central (WCPFC), notamment en consultant les provinces et territoires, en participant à la Conférence préparatoire de la WCPFC, en encourageant l'engagement d'États pêcheurs clés et en envisageant la ratification par le Canada.
- (ii) Continuer de promouvoir une application effective de l'Entente des Nations Unies sur les pêches (ENUP), y compris poursuivre les objectifs canadiens à la Conférence d'examen de l'ENUP en 2006.
- (iii) Conclure d'ici septembre 2004 les négociations sur l'adhésion éventuelle du Canada à une Convention renforcée de la Commission interaméricaine du thon tropical et envisager l'adhésion du Canada, sur la base d'une participation au groupe de travail de la Convention et de discussions interministérielles sur la participation canadienne.

But 4 Donner suite aux engagements prioritaires des deux in durable : Johannesburg, 2002

OBJECTIFS

CIBLES/ACTIONS

4:D

Promotion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto.

Les changements climatiques et leurs effets néfastes sont une préoccupation commune à toute l'humanité. Nous demeurons profondément préoccupés par le fait que tous les pays, en particulier les pays en développement et notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, sont de plus en plus exposés au risque de subir les effets négatifs du changement climatique et nous reconnaissons qu'à cet égard les problèmes de la pauvreté, de la dégradation des sols, de l'accès à l'eau et à la nourriture et de la santé demeurent au centre de l'attention mondiale. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal instrument de la recherche d'une solution au changement climatique, une préoccupation mondiale, et nous réaffirmons notre attachement à la réalisation de son objectif ultime, à savoir la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait les perturbations anthropiques dangereuses du système climatique, dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement au changement, pour que la production alimentaire ne soit pas menacée et pour qu'un développement économique durable puisse s'instaurer, compte tenu de nos responsabilités communes mais différenciées et de nos capacités respectives. Rappelant la Déclaration du Millénaire, par laquelle les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à ne ménager aucun effort pour que le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques entre en vigueur, de préférence avant le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 2002, et à commencer à appliquer les réductions prescrites des gaz à effet de serre, les États qui ont ratifié le Protocole de Kyoto engagent vivement ceux qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier sans délai.

Plan d'application de Johannesburg 38

- (i) Promouvoir la ratification du Protocole de Kyoto par un nombre suffisant de pays pour que le Protocole puisse entrer en vigueur (y compris la ratification de la Russie qui est essentielle, puis celles du plus grand nombre possible de Parties à la CCNUCC avant 2008).
- (ii) Amorcer au début de 2004 un processus d'élaboration d'un régime climatique mondial basé sur l'application effective du Protocole de Kyoto et l'adoption des Accords de Marrakech (conclusion prévue en 2005). Cela suppose de procéder à une analyse rigoureuse des intérêts et des options du Canada en ce qui concerne de futurs engagements.
- (iii) Soutenir une plate-forme en vue d'un dialogue stratégique informé avec d'autres pays durant la période 2003-2005, y compris les opinions/appuis à l'égard de l'architecture d'un futur régime climatique mondial doté d'une structure pour des engagements d'atténuation différenciés. Cela supposera d'appuyer la participation des pays en développement aux réunions et aux ateliers menant à la Neuvième Conférence des Parties et à la Première Réunion des Parties et par la suite, et de lancer et/ou d'intensifier le dialogue stratégique sur les changements climatiques, dans le cadre du processus de Kyoto ou à l'extérieur de celui-ci, avec des partenaires internationaux clés comme les États-Unis, la Russie, la Chine et le Japon.

But 4 Donner suite aux engagements prioritaires des deux nitrés durable : Johannesburg, 2002

OBJECTIFS

CIBLES/ACTIONS

4:E Un régime international propre à promouvoir et à assurer le partage juste et équitable des bénéfices résultant de l'utilisation des ressources génétiques.

Négocier dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique, compte étant tenu des principes directeurs de Bonn, un régime international propre à promouvoir et à assurer un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Plan d'application de Johannesburg 44 o)

- (i) Travailler avec d'autres pays à donner aux discussions à la Sixième réunion de la Conférence des Parties en février 2004 un cadre réaliste et ciblé basé sur la clarification des questions à la réunion du 3 décembre. du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages, constitué dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. (Au SMDD, le Canada et d'autres pays se sont engagés à opérer, d'ici 2010, une réduction importante du taux actuel de perte de la diversité biologique. Les négociations sur l'accès et le partage des avantages ont pour but d'aider les pays à atteindre cet objectif.)

Le ministère des Affaires étrangères dirige avec Environnement Canada les travaux interministériels sur la question, y compris en ce qui concerne le développement des positions du Canada et les consultations avec les intervenants canadiens. Le ministère fournira des conseils sur les questions relatives à la négociation de tout nouvel accord international - y compris en ce qui concerne le contenu, la forme et l'échéancier.

4:F Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce destinée aux pays les moins avancés et Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré, conformément à la Déclaration ministérielle de Doha.

Appuyer sans réserve l'application du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce destinée aux pays les moins avancés et prier instamment les partenaires de développement d'augmenter sensiblement leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré, conformément à la Déclaration ministérielle de Doha.

Plan d'application de Johannesburg 90 e)

- (i) Assurer la mise en oeuvre du Cadre intégré (CI) en contribuant à l'application efficace et effective du CI à titre de donateur et mettre en oeuvre le financement de la Fenêtre II afin que le CI atteigne ses objectifs et qu'on donne suite à l'évaluation de 2003.

Le Canada a versé jusqu'ici 1,7 million \$ au Cadre intégré, et 1 million \$ en 2003 pour les activités de suivi de la Fenêtre II.

But 4 Donner suite aux engagements prioritaires des deux négociations commerciales en cours : Johannesburg, 2002

OBJECTIFS

CIBLES/ACTIONS

4:G

Conformément à la Déclaration de Doha, renforcement des capacités et réformes structurelles à l'OMC afin que les pays en développement récoltent les avantages à long terme que peut générer une ambitieuse libéralisation du commerce.

Conformément à la Déclaration de Doha (CDD) ainsi qu'aux décisions pertinentes prises à Doha, nous sommes résolus à prendre des mesures concrètes pour aborder les questions et préoccupations soulevées par les pays en développement au sujet de l'application de certains accords et de certaines décisions de l'OMC, notamment les difficultés et les problèmes de ressources qu'ils rencontrent dans l'application de ces accords.

Plan d'application de Johannesburg 91

- (i) Continuer de chercher à résoudre les questions en suspens dans les négociations prescrites relativement aux questions d'application (par. 12 a) d'ici janvier 2005, la date fixée pour la conclusion des négociations prescrites, et aux autres questions (par. 12 b) dans un délai à déterminer, vu l'incapacité des ministres de réaliser des progrès à Cancun en ce qui concerne le Programme de développement de Doha.
- (ii) Investir dans le renforcement des capacités à long terme et la réforme structurelle des pays en développement, afin qu'ils récoltent les avantages à long terme que peut générer une ambitieuse libéralisation du commerce.

4:H

Accès en franchise de droit et hors contingents pour toutes les exportations des pays les moins avancés, comme prévu dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA).

Engager les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à chercher à atteindre l'objectif consistant à assurer l'accès aux marchés des exportations de tous les pays les moins avancés en franchise de droit et hors contingents, comme prévu dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010.

Plan d'application de Johannesburg 93

- (i) Mise en oeuvre intégrale de l'Initiative canadienne d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés. (Le Canada a lancé son Initiative d'accès aux marchés le 1^{er} janv. 2003).

But 4 Donner suite aux engagements prioritaires des deux niveaux de développement durable : Johannesburg, 2002

OBJECTIFS

CIBLES/ACTIONS

4:1 Rôle renforcé de la Commission du développement durable dans le système des Nations Unies.

La Commission du développement durable devrait demeurer l'organe de haut niveau du système des Nations Unies chargé du développement durable et continuer à servir de cadre à l'examen des questions touchant à l'intégration des trois aspects du développement durable. Si le rôle, les fonctions et le mandat de la Commission tels qu'ils sont définis dans les chapitres pertinents d'Action 21 et ont été adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/191 restent pertinents, il faudrait néanmoins les renforcer en tenant compte du rôle des institutions et organisations intéressées de manière notamment que la Commission examine et suive les progrès accomplis dans l'application d'Action 21 et veille à la cohérence de l'application de cet instrument et des initiatives et partenariats connexes

Plan d'application de Johannesburg 145

- (i) Participer à la mise en place d'une structure, d'un cycle de travail et d'un programme de travail nouveaux pour la CDD au cours des 15 prochaines années, tel que convenu en mai 2003, de façon à en faire un organisme novateur et axé sur la mise en oeuvre.

Le ministère des Affaires étrangères est le ministère responsable; il travaillera étroitement avec Environnement Canada, l'ACDI, Ressources naturelles Canada et d'autres ministères, en fonction des dossiers à l'étude dans un cycle donné. Le ministère veillera à ce que le Canada soit bien représenté par les praticiens du développement durable et les agents chargés des politiques aux diverses étapes du nouveau processus. .

Pour atteindre les buts fixés

Pour s'assurer que les deux ministères progressent de façon constante sur la voie du développement durable, il importera de rendre compte au personnel, aux intervenants, au Parlement et au public. Une base de données sur le DD a été établie pour faciliter la production des rapports que les agents doivent présenter relativement à chacun des engagements de la stratégie, et qui permet des réalignements lorsque les circonstances l'exigent.

Les progrès faits dans la réalisation des engagements d'Action 2006 seront communiqués au personnel et au public, sous une forme abrégée, dans les Rapports ministériels sur le rendement déposés au Parlement chaque année. Un rapport annuel plus détaillé sera disponible sur le site web du développement durable : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sd-dd/Progress-fr.asp>.

Les deux ministères reconnaissent l'importance de développer et d'adopter des indicateurs de mesure du rendement pour aider les Canadiens à évaluer les progrès graduels sur la voie du développement durable. C'est là toutefois un défi permanent. Le ministère des Affaires étrangères joue le rôle principal quand sont négociées des obligations internationales, sauf pour ce qui est des obligations en matière de commerce international pour lesquelles est responsable le ministère du Commerce international. Outre la coordination et la promotion de la position canadienne, les deux ministères doivent prendre en compte les répercussions des obligations tant sur les autres pays à la table de négociation que sur nos relations avec les pays qui en sont absents. Comme il n'est jamais possible de prédire quels seront les acteurs, les circonstances et les résultats, il est difficile d'élaborer ou d'appliquer des critères appropriés. Les indicateurs de rendement sont plus pertinents une fois que sont déterminées les principales obligations et que l'attention se tourne vers l'application au niveau national, normalement confiée à d'autres ministères. Les deux ministères poursuivront néanmoins

leurs efforts pour établir des indicateurs de mesure du rendement dans les secteurs où ceux-ci peuvent réalistement s'appliquer à leur travail.

Comme les partenariats sont essentiels à l'efficacité du DD, il sera indispensable de soigner les relations avec les autres ministères, les autres ordres de gouvernement et avec les intervenants - dont bon nombre ont tant soutenu l'élaboration de la présente stratégie. Il importera aussi de rechercher de meilleurs moyens de faire du développement durable une prémisses fondamentale de nos relations de travail avec les autres pays et avec les organisations internationales.

Nos employés et les intervenants continuent de nous dire que le concept du développement durable n'est pas toujours facile à saisir et que la communication doit donc rester une priorité. Nous devons continuer de chercher à rendre le DD le plus concret possible et à communiquer par le plus grand nombre de moyens possible notre engagement, nos succès et les défis auxquels nous sommes confrontés.

Il est à espérer que, d'ici dix ans, les stratégies de développement durable ne seront plus requises parce que les principes en cause seront devenus un élément intégral du mode de fonctionnement de toutes les organisations et la base sur laquelle les citoyens fonderont leurs choix. Entre-temps, les ministères fédéraux doivent continuer de se concentrer sur les moyens d'améliorer leur rendement. Heureusement, il existe maintenant plus de sources fiables d'informations et de compétences concernant le développement durable, des outils plus nombreux et une information plus détaillée sur les progrès accomplis par les autres pays, les organisations internationales et le monde des affaires. Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international exploiteront toutes ces avenues, tout en cherchant à innover de leur propre chef.

Profil : Ministère des Affaires étrangères Ministère du Commerce international

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) représentait le Canada à l'étranger grâce à un réseau de 270 ambassades, hauts-commissariats, consulats généraux, consulats et bureaux satellites répartis dans 180 pays. Ses objectifs étaient de promouvoir la prospérité, d'assurer la sécurité des Canadiens dans le contexte mondial, ainsi que de promouvoir les valeurs et la culture canadiennes sur la scène internationale. Le 12 décembre 2003, le Gouverneur en conseil a, sur la recommandation du premier ministre, transféré certaines parties du MAECI à un nouveau ministère du Commerce international. Dans l'attente de la définition du mandat des deux ministères, il faut supposer que cette division des responsabilités n'ajoute ni n'enlève rien au mandat unique antérieur du MAECI, dont la description suit.

La Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (1985) conférait au MAECI le mandat de conduire les relations internationales du Canada, de coordonner ses relations économiques, de favoriser le développement du droit international, de promouvoir le commerce international et de venir en aide aux Canadiens à l'étranger. Quatre grands rôles en découlaient : élaborer et coordonner la politique internationale du gouvernement, promouvoir les valeurs et les intérêts canadiens à l'étranger, venir en aide aux Canadiens, notamment pour le commerce, les investissements, les passeports et les services consulaires, et appuyer les autres ministères et organismes du gouvernement à l'étranger.

L'orientation stratégique imprimée au mandat et au rôle du MAECI venait des trois objectifs clés de la politique étrangère du Canada définis dans l'Énoncé de 1995 du gouvernement, *Le Canada dans le monde* :

- promouvoir la prospérité et l'emploi en favorisant le commerce international et les intérêts économiques du Canada, en maintenant l'accès aux marchés pour les biens et les services canadiens, en attirant l'investissement étranger et en faisant la promotion du tourisme au Canada;
- protéger la sécurité canadienne dans un monde stable en recourant à la diplomatie

pour faire échec aux menaces militaires, à l'instabilité internationale, à la dégradation de l'environnement, à l'appauvrissement des ressources naturelles, à la criminalité internationale, aux migrations incontrôlées et à la propagation de maladies pandémiques;

- projeter les valeurs et la culture canadiennes dans le monde en défendant le principe du respect universel des droits de la personne, la mise en place de gouvernements démocratiques et d'institutions stables, la primauté du droit et le développement durable, et en faisant rayonner la culture canadienne ainsi que les produits culturels et éducatifs canadiens à l'étranger.

Dans ce cadre stratégique, le MAECI prenait en compte de nombreux facteurs externes importants qui influent sur ses opérations, les principaux étant l'intégration et l'interdépendance mondiales, la réduction des menaces et le terrorisme international, les attentes et les préoccupations croissantes du public, ainsi que la nature des engagements gouvernementaux à l'égard des organisations et activités internationales.

En plus de réagir à des événements extérieurs sur lesquels il n'avait aucun contrôle direct, le MAECI devait aussi participer à un très large éventail d'activités tant nationales qu'internationales dans les limites de son mandat et de ses ressources. Les deux ministères continueront à jouer le rôle majeur que jouait le MAECI dans plusieurs domaines, entre autres lorsqu'il s'agit de mieux faire connaître les liens entre les intérêts internationaux et nationaux du Canada, par exemple dans le cas des engagements souscrits au Sommet mondial sur le développement durable, de profiter des occasions qui se présentent pour relever les défis nouveaux et traditionnels, par exemple le Plan d'action pour l'Afrique, et de promouvoir l'intérêt du Canada à préserver la paix et la sécurité humaine à l'échelle internationale.

On trouvera plus d'informations sur le cadre des priorités et de la planification stratégiques du MAECI sur le site <http://www.dfait-maeci.gc.ca/departement/mandate/sppf-fr.asp>

Résumé des consultations

Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international reconnaissent l'importance de consulter les parties prenantes à leurs plans et programmes d'envergure. Des mesures ont donc été prises pour prendre en compte, dans l'élaboration d'*Action 2006*, les points de vue d'autres ministères et organismes, des provinces et des territoires, des groupes autochtones, du milieu universitaire, du monde des affaires, d'organisations non gouvernementales et de simples citoyens.

Le processus de consultation interne a commencé avec la présentation au Comité exécutif du MAECI d'un plan d'élaboration de la stratégie en janvier 2003. Cette présentation a été suivie en février d'un atelier auquel ont participé 32 représentants de divers secteurs au sein du ministère. Le programme comportait une évaluation d'*Action 2003*, un examen des questions, ainsi que des recommandations relatives aux priorités du ministère. Le Groupe de travail sur le développement durable a passé en revue les résultats de l'atelier, mais ceux-ci n'ont pas été rendus publics.

En avril, 18 intervenants de l'extérieur ont participé à un atelier de 3/4 jour à Ottawa. Bon nombre des organisations représentées avaient déjà été consultées au sujet de la stratégie antérieure. La base de connaissances sur le développement durable était impressionnante, tout comme les progrès de DD réalisés par les diverses organisations représentées à l'atelier. Fait intéressant, les recommandations de ce groupe ressemblaient beaucoup à celles faites par les participants internes.

Un projet de stratégie a été élaboré à la lumière des recommandations des deux groupes, de discussions axées sur des objectifs lors de réunions du Groupe de travail sur le

développement durable et de bon nombre de rencontres individuelles avec des personnes oeuvrant dans des secteurs spécifiques. Après l'avoir fait circuler dans l'ensemble du ministère, le projet de stratégie a été soumis à l'approbation du Comité exécutif à la fin de juillet. Il a ensuite été affiché sur le site web du ministère à des fins de consultation en août et en septembre. En comptant les personnes qui ont participé à l'examen des questions, le nombre d'intervenants invités, par courriel ou par lettre, à commenter le projet s'élève à 661 personnes.

Un deuxième projet a ensuite été élaboré à la lumière des commentaires recueillis lors des consultations publiques et des discussions internes; après avoir été largement diffusé à l'interne et avoir subi des révisions, il a été soumis à l'approbation du ministre en octobre.

Des consultations avec les autres ministères se sont poursuivies tout au long du processus. En plus de procéder à des consultations sur une présentation et un langage uniforme en ce qui a trait aux initiatives sur la responsabilité sociale des entreprises et sur le développement durable dans les opérations gouvernementales, le ministère a discuté d'autres aspects communs lors de consultations tenues à Industrie Canada et au ministère des Finances.

En raison de ces consultations, le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international sont confiants qu'*Action 2006* intègre les intérêts d'un large éventail d'organisations et d'individus, des secteurs public et privé. Les deux ministères sont reconnaissants à tous les groupes et individus qui ont pris le temps de participer à l'élaboration du projet. *Action 2006* est un document plus stratégique par suite de leur contribution.

Glossaire

Action 21 : Plan adopté lors du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992 et visant à rendre le développement durable sur les plans social, économique et environnemental.

Autres stratégies ministérielles : Voir le site de la Commissaire à l'environnement et au développement durable. (Voir <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/environnement.html>).

Banques multilatérales de développement : Les banques multilatérales de développement sont des institutions qui fournissent un soutien financier et des conseils professionnels à l'appui d'activités de développement économique et social dans des pays en développement. (Voir <http://www.banquemondiale.org/>).

Changement climatique : Réchauffement de l'atmosphère terrestre dû à l'augmentation de la concentration de certains gaz absorbant le rayonnement terrestre et retardant ainsi la perte d'énergie vers l'espace.

Commissaire à l'environnement et au développement durable : La Commissaire a pour mandat d'aider à exécuter les fonctions reliées à l'environnement et au développement durable; elle doit faire rapport annuellement à la Chambre des communes sur les aspects environnementaux de développement durable et elle doit contrôler et rapporter les succès des ministères à atteindre leurs buts de développement durable. (Voir <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/environnement.html>).

Conseil de l'Arctique : Le Conseil de l'Arctique, un forum intergouvernemental de haut niveau, a été établi en 1996 au Canada pour discuter des questions et des défis auxquels font face les gouvernements et les peuples de l'Arctique. (Voir <http://www.arctic-council.org/index.html>).

Déclaration de Bahia : Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (IFCS), Salvador, Bahia, Brésil, 15-20 octobre 2000. Les pays ont réaffirmé leur volonté de mettre en pratique la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et ont réitéré leur volonté d'appliquer les dispositions du chapitre 19 d'Action 21. (Voir <http://www.who.int/ifcs/Documents/Forum/ForumIII/>).

Déclaration de Doha : La Déclaration de la quatrième Conférence ministérielle tenue en novembre 2001 à Doha, Qatar, renferme des mandats en vue de négociations sur une gamme de sujets, et d'autres travaux, y compris les questions concernant la mise en œuvre des accords de l'OMC en vigueur. (Voir http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_f.htm).

Développement durable : Le développement durable prend en compte les considérations sociales, économiques et environnementales dans le choix des objectifs et la conduite des affaires d'une organisation. Il suppose aussi d'élargir l'horizon de la planification afin d'englober les besoins des générations actuelles et futures. (Voir <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/c808me.html>).

Écologisation des activités gouvernementales : Projet visant à fixer des lignes directrices pour tous les ministères fédéraux sur la manière d'intégrer les aspects environnementaux à la gestion de leurs activités. (Voir <http://www.ec.gc.ca/eog-oeg/ems/directions/dfreq.htm>).

Évaluation environnementale : L'évaluation environnementale (EE) est un outil utilisé pour aider les décideurs à prendre en considération les effets environnementaux des projets proposés.

G8 : Le G8 réunit régulièrement les dirigeants des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, de la Russie, de l'Union européenne et du Canada. (Voir <http://www.g8.gc.ca/>).

ISO 14000 : La série ISO 14000, une initiative de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), est un ensemble de normes consensuelles volontaires élaborées pour aider les organisations à réaliser des progrès environnementaux et économiques grâce à la mise en place de systèmes de management environnemental efficaces. (Voir <http://www.iso.ch/iso/fr/ISOOnline.openerpage?firstTime=true>).

Lentille DD : La lentille DD est un outil analytique conçu pour améliorer la durabilité des politiques et des programmes, et reposant sur les principes directeurs exposés dans les annexes disponibles. Cet outil est un moyen systématique d'évaluation des politiques et des programmes; il identifie les outils conçus pour des fins spécifiques et fournit un cadre permettant de faire rapport de façon conséquente.

ONU-Habitat : Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ONU-HABITAT, est l'organisme des Nations Unies responsable des établissements humains. Il a reçu de l'Assemblée générale le mandat d'œuvrer en faveur de villes durables aux plans social et environnemental afin de fournir un logement convenable à tous. (Voir <http://www.unhabitat.org/>).

Plan d'action pour l'Afrique : Le Plan d'action pour l'Afrique du G8 a été élaboré en 2002 à l'appui des priorités établies dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, un plan africain visant à libérer le continent du joug de la pauvreté. (Voir http://www.dfait-maeci.gc.ca/africa/africa_action_plan-fr.asp).

Plan d'application de Johannesburg (voir aussi le Sommet mondial sur le développement durable) : Le Plan d'application, adopté au SMDD en 2002, précise les mesures à prendre dans des secteurs spécifiques du développement durable.

Priorités stratégiques du MAECI : Les priorités stratégiques guident les actions et les politiques du ministère. (Voir <http://www.dfait-maeci.gc.ca/departement/mandate/sppf-fr.asp>).

Processus de Kimberley : Le Processus de Kimberley, lancé en mai 2000, est une initiative internationale qui vise à briser le lien entre le commerce légitime des diamants et les diamants de la guerre. (Voir <http://www.kimberleyprocess.com/>).

Programme de la sécurité humaine : Le Programme de la sécurité humaine du MAECI est l'un des mécanismes proactifs qu'utilise le Canada pour prendre en compte les dimensions humaines de la mondialisation. (Voir <http://www.humansecurity.gc.ca/psh-fr.asp>).

Programme de partenariat mondial : En 2002, au Sommet de Kananaskis, les dirigeants du G8 se sont unis pour lancer le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. (Voir http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/global_partnership/menu-fr.asp).

Protocole de Kyoto : En décembre 1997, le Canada et plus de 160 autres pays se réunissaient à Kyoto, au Japon, et convenaient de réductions des émissions de gaz à effet de serre. L'accord qui précise ces réductions ainsi que les options qui s'offrent aux pays pour les réaliser est connu sous le nom de Protocole de Kyoto. (Voir <http://unfccc.int/resource/convkp.html>).

Rapport ministériel sur le rendement :

En 1996, la Partie III du Budget des dépenses a été divisée en deux rapports : les Rapports ministériels sur le rendement présentés à l'automne et les Rapports sur les plans et les priorités, soumis au printemps. Les Rapports sur le rendement font état des résultats obtenus et aident les parlementaires à évaluer les plans et les priorités des ministères pour les années financières à venir. (Voir http://www.dfait-maeci.gc.ca/departement/pr_2001/menu-fr.asp).

Responsabilité sociale des entreprises :

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) désigne généralement la conduite d'une entreprise d'une façon qui répond aux attentes éthiques, juridiques, commerciales et/ou publiques de la société dans des domaines complexes comme la préservation des droits fondamentaux des travailleurs, la protection de l'environnement, la lutte contre le trafic d'influence, et la contribution au respect des droits de la personne.

Sécurité humaine : La sécurité humaine est une approche de politique étrangère axée sur les personnes, qui reconnaît que la stabilité durable est impossible tant que la sécurité humaine n'est pas garantie - et que les citoyens ne sont pas protégés des menaces d'atteintes violentes à leurs droits, à leur sécurité et à leur vie. (Voir <http://www.humansecurity.gc.ca/menu-fr.asp>).

Sommet des Amériques : Le Sommet des Amériques réunit les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'hémisphère occidental membres de l'Organisation des États américains pour discuter de questions d'intérêt commun, rechercher des solutions et élaborer une vision commune du futur développement de la région. (Voir <http://www.summit-america.org/default.htm>).

Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) (voir aussi le Plan d'application de Johannesburg) : Sommet international tenu en 2002 pour passer en revue la mise en oeuvre d'Action 21 et les autres recommandations du Sommet de Rio de 1992, ainsi que pour décider de nouvelles initiatives. (Voir <http://www.un.org/esa/sustdev/agenda21t ext.htm>).

Système de gestion de l'environnement : Système encadrant le contrôle du rendement environnemental d'une organisation et la production des rapports connexes.

Acronymes

AC	Administration centrale (MAECI)
ACDI	Agence canadienne de développement international
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
ALENA	Accord de libre échange nord-américain
ANACE	Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement
AP	Antipersonnel (mines)
APD	Aide publique au développement
APEC	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique
ARF	Forum régional de l'ASEAN
CA	Conseil de l'Arctique
CCC	Corporation commerciale canadienne
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDD	Commission du développement durable (Nations Unies)
CdP	Conférence des Parties à la Convention (Nations Unies)
CEDD	Commissaire à l'environnement et au développement durable
CI	Cadre intégré
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
DD	Développement durable
DOALOS	Division des affaires maritimes et du droit de la mer (Nations Unies)
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EC	Environnement Canada
EDC	Exportation et Développement Canada
EES	Évaluation environnementale stratégique
ENUP	Entente des Nations Unies sur les pêches
ERW	Engins non explosés
ESS	Direction des politiques environnementales et des stratégies de développement durable (MAECI)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Nations Unies)
G8	Groupe des huit (Groupe qui réunit les dirigeants des huit pays les plus développés : États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Japon, France, Italie, Canada, Russie)
GC	Gouvernement du Canada
IDM	Institutions de développement multilatérales
ISO	Organisation internationale de normalisation
LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MDP-AC	Bureau canadien du Mécanisme pour un développement propre et de l'Application conjointe (MAECI)
NACEC	Commission nord-américaine de coopération environnementale
NPDA	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

OEA	Organisation des États américains
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAA	Plan d'action pour l'Afrique
PAdJ	Plan d'application de Johannesburg
PMA	Pays les moins avancés
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RdP	Réunion des parties
RNCan	Ressources naturelles Canada
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
SDD	Stratégie de développement durable
SGE	Système de gestion environnementale
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
SPEA	Stratégie de protection de l'environnement arctique
UE	Union européenne
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
WCPFC	Western and Central Pacific Fisheries Convention
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques